

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 23 septembre 2022. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 23 septembre 2022, Sydney, Australie

La réunion a débuté à 9h00 GMT+10.

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les participants à la réunion, y compris à M. James Carr, qui assiste à distance et remplace M. Ingmar De Vos, et à M. Yoshitaka Hoshino, qui assiste en personne et remplace le nouveau membre japonais du Comité exécutif, M. Ide Yosei. En outre, M. Orlando Reyes remplaçait le nouveau membre de la CADE, Mme María Isabel Urrutia. Il s'agissait également de la première réunion du nouveau membre du comité exécutif, Mme Anika Wells, ministre australienne des sports, à qui il a souhaité la bienvenue au sein du comité. Comme indiqué précédemment, la réunion de ce jour durera environ cinq heures.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il y a un point important qu'il tient à soulever avec tout le monde. Comme les membres le savent, leur estimé collègue et cher ami, M. Frédéric Donzé, est décédé soudainement le 15 août. Cela avait été un choc pour tout le monde, et ils pleuraient encore sa perte. Fred était l'un des employés les plus anciens de l'AMA, puisqu'il y travaillait depuis 20 ans, période au cours de laquelle il a occupé les postes de responsable des relations avec les médias et de la communication, de directeur du bureau européen et des relations avec les fédérations internationales et, plus récemment, de directeur des opérations. On peut dire qu'il a consacré la moitié de sa vie à la lutte contre le dopage. Il manquera beaucoup à tous les membres de l'AMA et à la communauté antidopage dans son ensemble. En mémoire de Fred, il souhaite proposer aux membres d'observer une minute de silence et invite les personnes présentes dans la salle de réunion à se lever.

Avant d'ouvrir la réunion, la représentante du pays hôte, Mme Wells, souhaite prononcer quelques mots de bienvenue.

MME WELLS souhaite la bienvenue à ses collègues en Australie. Elle a commencé par saluer chaleureusement les gardiens traditionnels de la terre sur laquelle ils étaient réunis ce matin-là, les Gadigal de la nation Eora, et leur lien avec la terre, la mer et la communauté. Elle a souhaité rendre hommage à leurs aînés, passés, présents et à venir. Ensemble, en Australie, ils se tiennent sur les épaules de 1 600 générations de peuples des Premières nations, et c'est là leur histoire commune. Elle s'appelle Anika Wells et est ministre des sports au sein du nouveau gouvernement australien. Elle a remercié l'AMA d'avoir accordé à l'Australie l'honneur d'accueillir non seulement la Conférence mondiale sur l'éducation, mais aussi la réunion du Comité exécutif. Il s'agit des premières réunions de l'AMA à se tenir en Australie et elle est incroyablement fière que l'Australie ait été choisie et qu'elle accueille les membres de l'AMA. Ils se trouvaient sur la piste verte et or des Jeux olympiques de 2032 en Australie. Elle est donc certaine que ce n'est pas la dernière fois que les membres se trouvent dans son beau pays. Elle a entendu dire que certains membres se rendraient à Wollongong le lendemain pour assister aux championnats de l'UCI. Pour ceux qui viennent d'arriver, elle espère que leur voyage s'est déroulé sans encombre. Si les membres sont restés sur place toute la semaine, elle espère qu'ils

ont profité des expériences culturelles de l'Australie. Elle avait ouvert la Conférence sur l'éducation mardi en lançant quelques avertissements importants sur les animaux très dangereux de ce pays. Elle avait entendu dire que certaines personnes étaient très inquiètes et avaient passé la semaine à surveiller leurs épaules pour repérer les kangourous errants, au cas où ils sauteraient des buissons. Elle a assuré les membres qu'elle avait tiré quelques ficelles avec ses relations au sein du gouvernement et que cette salle était une zone sans kangourous. Les membres n'ont pas à s'inquiéter de cela.

Dans son discours d'ouverture de la Conférence sur l'éducation, elle avait invité les gens à apprendre les uns des autres et à obtenir des résultats significatifs, et elle a compris que c'était le cas. Elle a remercié les membres pour leur travail dans ce domaine. Elle pense que les participants ont entendu parler de l'importance de ne pas se contenter de fournir des informations, mais de changer les comportements, et qu'ils ont entendu des témoignages poignants de la part de sportifs victimes de violations des règles antidopage et de la manière dont l'éducation peut empêcher cela. Il est important de noter que tous les participants ont ouvertement partagé leurs ressources et se sont engagés à collaborer les uns avec les autres à l'avenir. Elle espère que les discussions de ce jour seront aussi bénéfiques pour la communauté antidopage que l'ont été celles de la conférence sur l'éducation. C'était, bien sûr, sa première rencontre avec la communauté de l'AMA, et elle tenait à féliciter tous les membres pour leur accueil, leur préparation et leur professionnalisme.

Elle a actuellement un tympan éclaté et son audition est d'environ 40 %. Si elle avait l'air perplexe, c'était probablement parce qu'elle n'avait pas entendu, et non parce qu'elle n'avait pas compris. S'exprimant en français, elle a remercié tous ceux qui ont eu la gentillesse de lui parler et d'écouter patiemment ses efforts pour parler français. Elle a promis qu'elle s'améliorerait d'ici la prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA à Montréal.

LE PRÉSIDENT remercie la ministre pour son intervention.

Comme lors des dernières éditions, l'AMA était soutenue par Anaïs Lefèvre, la modératrice.

Les membres suivants ont assisté à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; Prof. Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. James Carr, représentant M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, représentant la commission des sportifs du CIO ; M. Nenad Lalovic, membre exécutif du conseil de l'AGFIS, président de l'UWW, membre du CIO ; Mme Minata Samate Cessouma, commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine, Burkina Faso ; M. Orlando Reyes, représentant Mme María Isabel Urrutia, présidente de CADE, Colombie ; M. Yoshitaka Hoshino, représentant M. Ide Yosei, ministre de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie, Japon ; Mme Roxana Maracineanu, représentante européenne, France ; Mme Anika Wells, ministre des sports, Australie ; Mme Gabriella Battaini-Dracconi, membre indépendant, Italie ; Dr Patricia Sangenis, membre indépendant, Argentine.

Les présidents des comités permanents suivants ont participé à la réunion : M. Ben Sandford, président du comité des sportifs de l'AMA ; M. Henry Gourджи, président du comité de révision de la conformité de l'AMA ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du comité Éducation de l'AMA ; M. Ser Miang Ng, président du comité Finances et Administration ; le professeur Lars Engebretsen, président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA. Mme Diane Smith-Gander, présidente du comité des nominations de l'AMA, était également présente.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont participé à la réunion, en personne ou virtuellement: M. Olivier Niggli, directeur général ; M. René Bouchard, directeur des relations gouvernementales ; Mme Dao Chung, directrice financière ; M. Sébastien Gillot, directeur du bureau européen et des relations avec les fédérations internationales ; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau de l'AMA pour l'Asie et l'Océanie ; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards ; Mme Amanda Hudson, directrice de

l'éducation ; Mme Angela Iannantuono, directrice des ressources humaines et des services corporatifs ; M. Stuart Kemp, directeur adjoint des opérations ; M. Francisco León, directeur du développement des programmes ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication ; M. Marc-André Matton, directeur des technologies de l'information, des données et du développement numérique ; M. Tom May, directeur des relations avec les ONAD/ORAD ; Mme Maria José Pesce Cutri, directrice du bureau pour l'Amérique latine ; M. Rafal Piechota, directeur du bureau du président ; Dr Olivier Rabin, directeur exécutif principal, sciences et partenariats internationaux ; M. Tim Ricketts, directeur des contrôles ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau d'Afrique ; Dr Alan Verneec, directeur médical ; M. Ross Wenzel, conseiller juridique ; M. Gunter Younger, directeur des renseignements et des enquêtes ; et Mme Shannan Withers, chef de cabinet.

Les observateurs suivants ont assisté à la réunion, en personne ou virtuellement : Michael Vesper, Hannah Grossenbacher, Yumiko Nakajima, Shin Asakawa, Darren Mullaly, David Sharpe, Chris Butler, Amber Setchell, Nick Paterson, Clayton Cosgrove, Julien Attuil, Richard Budgett, Yumi Nozawa, Soichiro Sano, Robert Auguste, Decious Chipande, Habibata Nouredine Sow, Cécile Mantel, Amandine Carton, Kerry Knowler, Richard Baum, Marcos Díaz et Amélie De Fenoyl.

- 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si des membres souhaitent faire état d'un conflit d'intérêts. La parole n'étant pas demandée, il peut passer au point suivant de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la réunion précédente du 18 mai 2022

LE PRÉSIDENT rappelle que, dix jours auparavant, le projet de procès-verbal a été communiqué aux membres et que le Japon a demandé quelques modifications mineures aux interventions, qui semblaient résulter d'une interprétation incorrecte. Ces modifications ont été examinées et il pense que les membres peuvent les accepter. Y a-t-il d'autres commentaires ou questions concernant les procès-verbaux des réunions précédentes?

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2022 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il n'a rien à ajouter à son rapport écrit, qui a été distribué aux membres. Il souhaite simplement profiter de l'occasion pour remercier Sport Integrity Australia pour sa chaleureuse hospitalité et pour l'excellente organisation de la Conférence mondiale de l'AMA sur l'éducation. Ce fut un remarquable exercice de partenariat entre Sport Integrity et l'équipe du département Éducation de l'AMA. Il souhaite également remercier l'ensemble de l'équipe du département Éducation et le Comité Éducation de l'AMA. Les réactions qu'il a obtenues des participants qu'il a rencontrés ont été très bonnes. Il pense que tout le monde a beaucoup apprécié la conférence, son contenu et ce qu'ils ont appris pendant ces deux jours. Il a estimé que cette conférence avait été un grand succès. Il remercie M. Sharpe et toute son équipe, ainsi que tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre, car la conférence a été très, très réussie. Il se tient à la disposition des membres pour répondre à leurs questions sur son rapport.

Le PROFESSEUR ERDENER remercie le Directeur Général au nom du mouvement sportif pour son rapport vraiment très complet. Si les membres le permettent, il souhaite également dire un mot sur son ami Fred Donzé. Le mouvement sportif exprime ses plus sincères condoléances à sa famille et à tous ses collègues et amis, y compris ceux de l'AMA. Il a été un leader vraiment exceptionnel, respecté de tous et de toute la communauté, qui le pleure. Il est du devoir des membres d'honorer l'héritage qu'il a laissé pour la lutte contre le dopage. Le mouvement sportif a exprimé son plein soutien à l'AMA dans ces moments difficiles.

LE PRÉSIDENT remercie le professeur Erdener.

D É C I S I O N

Le rapport du directeur général est noté.

- 3.1 Indicateurs clés de performance stratégiques

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que le point a été présenté en mai sur ce que l'AMA fera dans le cadre du nouveau plan stratégique et des KPI pour l'avenir. Comme indiqué en mai, après avoir défini les KPI, la première tâche a été d'essayer d'établir une base de référence afin d'avoir un point de départ à partir duquel mesurer les progrès. C'est ce qui a été fait. L'AMA a interrogé environ 500 sportifs et 300 parties prenantes. Les membres avaient dans leurs dossiers les résultats du sondage. La direction avait également compilé certaines des données dont elle disposait en interne depuis 2021 afin de créer un point de départ. Si les membres examinaient les résultats et tous les détails dans leurs documents, ils verraient qu'environ 69 % des répondants avaient une perception positive de l'AMA, que 82 % percevaient l'AMA comme un leader dans le domaine, ce qui était bien, et que 77 % des sportifs croyaient que l'AMA se préoccupait de leur bien-être, ce qui était un point positif. Cependant, les membres constateront également que, par exemple, seuls 60 % environ sont satisfaits du système numérique, ce que la direction reconnaît et dont elle a pris note. Puisque la base de référence a été établie, les prochaines étapes consisteront, au début de l'année 2023, à établir des objectifs pour déterminer où l'AMA aimerait se situer à l'avenir. C'est ce que fera la direction. Elle établira les objectifs pour les différents indicateurs de performance clés. En outre, grâce à l'expérience acquise lors du premier exercice, l'administration allait affiner la manière dont elle recueillait les données. En particulier, en ce qui concerne le sondage, la direction souhaitait la rendre un peu plus courte et plus facile à remplir pour les participants. Puis, en 2023, l'AMA retournerait voir ses parties prenantes et les sportifs pour mener un nouveau sondage et voir comment les indicateurs clés de performance ont progressé. Toutes les informations se trouvaient dans les dossiers. C'est le début de quelque chose qui, selon lui, sera un outil très utile à l'avenir pour mesurer les progrès de l'AMA dans ce qu'elle fait. Il se tient à la disposition des membres pour répondre à leurs questions sur les informations dont ils disposent.

M. KEJVAL s'exprime au nom du mouvement sportif, qui a vu le document et les indicateurs de performance stratégiques pour la première fois, et qui a constaté que l'innovation et la transformation numérique constitueraient un défi. Le directeur général a-t-il une idée sur la manière de travailler avec ces éléments afin d'améliorer les résultats à l'avenir ?

MME WELLS déclare que l'Océanie est d'accord pour dire qu'il est vraiment important de disposer d'indicateurs de performance clés solides. Elle sait, en tant que nouveau membre du Comité exécutif, qu'ils sont un outil utile pour l'aider à comprendre les objectifs et les cibles de ce que l'organisation essaie de réaliser. Elle souhaite simplement noter les bons progrès réalisés par l'AMA pour établir ces données de base et ces objectifs et encourager ce bon travail en veillant à ce que ces objectifs continuent d'être mesurables et significatifs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré à M. Kejval qu'il reconnaissait que l'AMA devait faire mieux et améliorer son système numérique, comme le montrent les indicateurs de performance. Il ne s'agit pas d'une surprise, mais c'est un travail en cours, et il pense qu'il a été discuté à plusieurs reprises autour de la table que la composante informatique des choses est un défi. Il s'agit d'un défi sur plusieurs fronts, y compris l'investissement nécessaire pour s'améliorer et évoluer en permanence. L'AMA a mis en place un comité interne de pilotage de l'innovation pour essayer de sortir des sentiers battus et voir comment il serait possible de s'améliorer sur ce front. L'AMA est à la recherche de partenaires externes pour la soutenir dans sa transformation numérique. Il pense, de manière réaliste, que l'AMA va avoir besoin de ressources supplémentaires, qui sont recherchées auprès du secteur privé, pour l'aider à faire un grand pas en avant. L'AMA a de bonnes discussions à ce stade avec des partenaires potentiels et il espère avoir de bonnes nouvelles bientôt. Cette question était vraiment au premier plan des priorités de l'AMA. Il en est parfaitement conscient et le sondage l'a confirmé.

L'AMA continuera à s'efforcer d'y consacrer davantage de ressources et d'efforts dans les mois et les années à venir. Il a également remercié la ministre pour ses remarques et a exprimé son accord. L'AMA poursuivra son travail.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur les indicateurs stratégiques de performance.

- 3.2 Droits de l'homme

M. KEMP note que deux des priorités stratégiques de l'AMA sont de diriger et d'être centrée sur les sportifs. La réalisation d'études d'impact sur les droits de l'homme est cohérente avec ces deux priorités et répondra à la demande du Comité des sportifs de l'AMA de réaliser une telle étude. Il est très important que l'AMA réalise cette évaluation de manière approfondie et professionnelle. L'évaluation devrait garantir une approche centrée sur les sportifs en examinant non seulement la politique antidopage actuelle par rapport aux droits de l'homme universellement acceptés, mais aussi la manière dont la politique antidopage est appliquée pour vérifier si des améliorations peuvent être apportées à la politique et à la pratique afin de mieux servir les sportifs. Le document-cadre d'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme qui a été fourni propose une approche approfondie et mesurée. Le cadre propose des étapes et des calendriers provisoires pour mener une telle évaluation et, sous réserve des commentaires du comité exécutif, une proposition plus détaillée sera présentée au conseil de fondation en novembre. À ce jour, grâce à l'apport et à la révision menée par des experts, l'AMA s'est assurée que toutes les dispositions du Code et des Standards internationaux étaient compatibles avec les principes fondamentaux des droits de l'homme. En outre, l'AMA a tenu de nombreuses discussions avec les parties prenantes, ainsi qu'avec le Centre pour le sport et les droits de l'homme, afin de s'assurer que l'AMA effectue son travail d'une manière approfondie et responsable qui répondrait aux attentes des sportifs. Il est apparu clairement que deux éléments étaient nécessaires pour que cet exercice soit crédible et significatif. Premièrement, il est important de pouvoir compter sur les conseils et la perspicacité d'un professionnel ayant une expérience dans le domaine des droits de l'homme. Deuxièmement, bien qu'il faille conserver une certaine indépendance vis-à-vis de l'AMA pour mener le travail de manière crédible, l'accès à l'AMA, à son expertise et à son personnel, ainsi qu'à ses parties prenantes et à ses partenaires, serait également nécessaire pour comprendre comment les politiques actuelles ont été élaborées et comment évaluer leur impact tel qu'il est pratiqué par l'ensemble de la communauté antidopage. L'expert travaillera avec l'AMA pour élaborer une feuille de route sur les droits de l'homme décrivant le processus et la manière dont les parties prenantes seront impliquées de manière plus détaillée. Des discussions ont eu lieu avec un expert disponible et bien placé pour aider l'AMA dans son travail et, après d'autres discussions avec lui dans les semaines à venir, l'intention est de présenter au Conseil de fondation en novembre le mandat proposé et de recommander formellement cette personne au Conseil. Il serait impératif que cette évaluation initiale établisse un équilibre entre les droits de l'homme des sportifs et les droits des sportifs à une concurrence loyale. Avec l'aide de l'expert responsable, comme indiqué dans la proposition, l'AMA a cherché à mener l'évaluation initiale des droits de l'homme et à développer une feuille de route qui guiderait l'AMA sur une voie crédible et significative pour remplir ses responsabilités dans le domaine des droits de l'homme et en tant que leader mondial de la lutte contre le dopage. Il sera heureux de répondre aux questions ou aux commentaires des membres sur le cadre proposé avant que la proposition plus complète ne leur soit présentée à nouveau en novembre.

LE PROFESSEUR ERDENER déclare que le mouvement sportif soutient pleinement l'initiative et le cadre proposé. Il souhaite donner quelques informations sur le point de vue du CIO à ce sujet. Le CIO s'est engagé à améliorer la promotion et le respect des droits de l'homme dans le cadre de ses responsabilités et serait heureux d'apporter son soutien à l'AMA pour coordonner les efforts respectifs. Le 9 septembre, la commission exécutive du CIO a approuvé le cadre stratégique du CIO en matière de droits de l'homme. Ce cadre façonnera fondamentalement les pratiques de travail du CIO, des Jeux olympiques et du Mouvement olympique, en veillant

à ce que les droits de l'homme soient respectés dans le cadre de leurs attributions respectives. Ce cadre s'appuie sur les recommandations formulées en mars 2020 par le prince Zeid Ra'ad Al Hussein, ancien haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, et Rachel Davis, vice-présidente et cofondatrice de Shift, le centre d'expertise sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP). Pour y parvenir, le CIO a défini des intentions stratégiques pour 2030 pour chacune de ses sphères de responsabilité. Tout d'abord, en tant qu'organisation, le CIO n'a cessé de faire progresser le respect des droits de l'homme dans l'ensemble de ses activités en améliorant ses politiques et ses pratiques. Deuxièmement, en tant que propriétaire des Jeux Olympiques, le CIO a encouragé les meilleures pratiques en matière de droits de l'homme dans la sélection des futurs hôtes des Jeux Olympiques et dans l'organisation et la réalisation des Jeux Olympiques, en collaborant avec les comités d'organisation dans le cadre de leurs attributions et en leur fournissant des exigences claires et des outils de soutien. En tant que leader du Mouvement olympique, le CIO accélère l'adoption par les CNO et les FI de mesures proactives sur les défis liés aux droits de l'homme. Les trois intentions stratégiques seront mises en œuvre en conformité avec les UNGP, qui constituent la norme de référence du cadre stratégique du CIO en matière de droits de l'homme. Une fois de plus, le CIO se félicite du cadre proposé par l'AMA, car il est aligné sur les principes des UNGP et sur les intentions du CIO d'accélérer les mesures visant à relever les défis liés aux droits de l'homme. Le CIO reste disponible pour apporter son soutien.

MME MARACINEANU s'exprime au nom de l'Europe, mais aussi de One Voice, pour remercier le Conseil de fondation d'avoir répondu positivement à la demande du Comité des sportifs de l'AMA d'initier le processus et d'avoir montré que l'AMA souhaitait le mettre en œuvre. L'Europe a accueilli favorablement les premières mesures qui viennent d'être décrites, mais a besoin de plus de détails sur le contenu de l'étude. Elle conseille au Conseil de fondation de prendre en considération les standards élaborés par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre le dopage, et notamment la recommandation du Conseil des ministres de 2022. Avoir plus d'informations sur le contenu de l'étude pourrait aider à avoir des points réguliers et des révisions régulières avec l'AMA et l'expert. Elle demande que l'expert en charge soit choisi après une sélection ouverte et également après un appel d'offres afin de réfléchir également à la nécessité d'avoir un expert ou plusieurs experts sur le sujet, car cela semble très important à un moment où l'AMA veut changer l'image de ce qu'elle fait et se présenter comme luttant pour le droit des sportifs à concourir équitablement et pas seulement comme un organisme qui punit les tricheurs. Il s'agit d'un sujet très intéressant sur lequel elle aimerait avoir plus d'informations lorsque cela est possible.

M. SANDFORD remercie M. Kemp et l'AMA pour cette initiative. Il s'agissait d'une demande du comité des sportifs. C'est vraiment formidable de voir que cela a été mis en œuvre et il soutient pleinement le cadre proposé. Il pense qu'il s'agit d'une très bonne étape, non seulement pour l'AMA, mais aussi pour la lutte contre le dopage. Il est important que l'AMA soit à l'avant-garde dans ce domaine et qu'elle soit centrée sur le sportif. En entreprenant ce processus, il pense que l'AMA s'engage dans cette voie de manière très positive.

MME WELLS souligne, au nom de l'Océanie, qu'elle souhaite également encourager le processus d'appel d'offres.

MME BATTAINI-DRAGONI apprécie le fait qu'après de nombreuses discussions au cours des dernières années, l'AMA est très proche d'une situation dans laquelle il y aura, elle en est sûre, définitivement un excellent document de l'AMA sur ces questions de droits de l'homme et d'éthique. Cela dit, elle souhaite attirer l'attention des membres, et elle se réfère en particulier à M. Sandford qui représente le Comité des sportifs, sur l'importance que le travail soit fait en prenant beaucoup de temps pour discuter avec les sportifs. Ils l'ont demandé il y a des années. Il était donc vraiment temps d'agir, et d'agir le plus rapidement possible. Il y a cependant un point sur lequel, selon elle, les membres devraient se pencher, à savoir les termes de référence qui ont été établis pour que cela fonctionne. Elle précise que, comme les membres l'ont entendu de la part du professeur Erdener, s'exprimant au nom du CIO, un certain nombre d'organisations travaillent sur cette question, et ce qu'elle aimerait personnellement éviter, c'est un document qui risquerait de prendre des dimensions qui ne sont pas spécifiques

à la lutte contre le dopage. Il lui semble très important de préciser que, si un nouveau texte sur les droits de l'homme devait émaner de l'AMA, il faudrait s'en tenir à un certain nombre de choses. Il y a déjà, dans le Code, une indication très claire sur au moins 12 droits, qui sont très clairement présentés et font vraiment référence à la question de l'antidopage. Ce qu'elle veut dire, c'est qu'il y a une prolifération de documents, ce qui est une très bonne chose en soi, mais qu'il y a un risque d'avoir trop de textes. Elle aimerait voir, premièrement, un texte pour l'AMA qui soit très spécifique à l'AMA et qui ne sorte pas de ce cadre pour traiter d'autres choses. La deuxième chose est, comme elle l'a dit au début, qu'il est nécessaire d'aller assez vite. Il y a déjà un travail qui est fait par le secrétariat, comme elle l'a compris dans la présentation précédente. Son souhait serait de voir, comme c'est la pratique habituelle à l'AMA, les différents organes définir ensemble les termes de référence de l'exercice, mais ensuite, comme d'habitude, le Comité exécutif devrait charger ou attendre du secrétariat qu'il présente de bonnes propositions pour la personne qui aurait en fin de compte la responsabilité de préparer le document. Elle préférerait ne pas perdre de temps avec des procédures lourdes qui ralentiraient le processus.

M. HOSHINO déclare qu'il s'agit de sa première intervention et qu'il est heureux de participer à la réunion. En ce qui concerne l'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme, il comprend que l'initiative est basée sur une demande du Comité des sportifs, comme l'a expliqué M. Sandford. C'est la première fois que cette initiative est présentée lors d'une réunion du Comité exécutif. Il aimerait savoir pourquoi le Comité des sportifs porte cette question à l'attention de l'AMA. Au-delà de l'idée que les droits de l'homme sont importants dans le monde du sport, il souhaite savoir précisément s'il existe des défis, des problèmes ou des inconvénients dans le système actuel de l'AMA.

M. CARR souhaite soutenir les commentaires de Mme Battaini-Dragoni. Le mouvement sportif est d'accord avec l'approche très pragmatique décrite par la direction de l'AMA. Il semble que l'on ait en tête un expert bien placé pour approbation lors de la réunion du Conseil de fondation en novembre. Il craignait et s'inquiétait que la conduite d'une procédure d'appel d'offres ouverte ne retarde inévitablement les choses. Il faudrait probablement des mois et des mois pour obtenir l'approbation en mai, ce qui ralentirait inévitablement les choses. Il a donc pensé qu'il serait préférable de nommer cet expert de haut niveau sous réserve de l'approbation du conseil de fondation en novembre. Cette personne aurait une bonne connaissance de l'AMA, comme l'a expliqué M. Kemp, et serait en mesure de parler avec les parties prenantes et de faire réellement avancer les choses.

M. SANDFORD dit que M. Kemp devra peut-être répondre à certaines de ces questions de manière un peu plus détaillée en ce qui concerne le cadre proposé. Mais, du côté du Comité des sportifs, comme il est sûr que la plupart des membres le savent, les droits de l'homme ont vraiment été mis au premier plan dans le sport ces dernières années, et cela s'est produit de différentes manières. Du point de vue du Comité des sportifs de l'AMA, il est très important que l'AMA, en tant que leader mondial de la lutte contre le dopage, dispose d'un cadre solide en matière de droits de l'homme. Si l'on examine le fonctionnement des UNGP, il s'agit de s'engager et de s'intégrer, d'identifier les risques, de prendre des mesures et de communiquer. En ce qui concerne les documents spécifiques dont dispose l'AMA et dont elle s'occupe, peut-être le Code ou les Standards internationaux, les droits de l'homme y figurent et il ne pense pas que ce cadre particulier ait nécessairement un impact sur les droits et les responsabilités du Code en tant que tel. Cependant, il a permis à tout le monde d'être mieux informé sur ces droits et ces responsabilités. Une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme permettrait notamment d'identifier les points de contact avec les droits de l'homme. Il pense également qu'en tant que leader mondial dans ce domaine, l'AMA doit être cohérente et fournir une ressource cohérente dans le monde entier. Les droits de l'homme sont actuellement interprétés de manière différente dans différents endroits, et les sportifs vont donc vivre la lutte contre le dopage d'une manière légèrement différente. Les auditions publiques et les propositions émanant du Conseil de l'Europe en sont un bon exemple. De son point de vue, il y a eu de la frustration dans le traitement de ce processus parce qu'il parlait spécifiquement d'un droit de l'homme très étroit concernant les auditions publiques, mais, et il ne voulait pas dire cela de manière critique, il a estimé que l'AMA n'avait pas été en mesure de répondre de manière efficace. L'AMA a pu réagir efficacement sur le plan juridique, mais comme il n'y avait pas de cadre en place pour les droits de l'homme montrant que ces

droits avaient été intégrés dans le travail de l'AMA en matière de lutte mondiale contre le dopage, l'argument a été, d'une certaine manière, perdu, et il dirait même perdu pour les sportifs, car le résultat n'a pas été celui que l'AMA souhaitait obtenir. Il existe donc, en aval, des moyens de rendre le système plus robuste. Cependant, il pense que le cadre permettrait à l'AMA de faire certaines choses pour donner aux athlètes la certitude que l'AMA sait ce que sont les droits de l'homme, qu'elle les traite efficacement et qu'elle dispose d'un bon cadre pour communiquer cela et s'engager à le faire. Il serait heureux de partager la lettre qui a été envoyée à l'origine.

M. KEMP remercie M. Sandford et tous les membres pour leur soutien à l'initiative. La direction veillera à ce que le point de vue du comité des sportifs sur la valeur de l'évaluation soit pris en compte. Il sera possible d'ajouter plus de détails. Il a également apprécié les commentaires concernant le pragmatisme de l'exercice et la nécessité de le faire avancer sans bureaucratie excessive. Il est important de disposer d'un expert de haut niveau qui comprenne l'environnement antidopage afin d'aborder de manière adéquate l'équilibre approprié entre les droits fondamentaux des sportifs et, bien sûr, les droits fondamentaux des sportifs à un sport propre et, par conséquent, qui comprenne l'environnement dans lequel l'AMA opère. Encore une fois, le champ d'application doit être limité à la lutte contre le dopage et aux éléments qui l'entourent. Ces termes de référence et plus de détails seront certainement fournis en novembre. Il remercie tout le monde pour son soutien à l'exercice.

LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Kemp pour tous ses commentaires et remarques concernant le projet. Il comprend certaines des préoccupations des autorités publiques. Toutefois, il est nécessaire d'être rentable et pragmatique à cet égard. L'AMA ne pouvait pas lancer un appel d'offres chaque fois qu'elle engageait un expert, car cela aurait été un exercice coûteux en temps et en argent. Ainsi, comme indiqué dans le document, la direction soumettra le nom de l'expert principal pour approbation en novembre, avec toutes les références et les coûts. Il est certain que la personne sélectionnée possède à la fois l'expérience et les compétences nécessaires pour mener à bien les tâches. Par conséquent, il propose d'attendre la réunion de novembre avant de prendre position sur la personne sélectionnée pour cette tâche. Les membres sont-ils satisfaits de cette approche ? Il les remercie vivement.

D É C I S I O N

Le cadre d'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme a été pris en compte.

- 3.3 Partenariats avec l'AMA

LE PRÉSIDENT déclare que, comme il y a eu des questions dans le passé sur l'approche de l'AMA en matière de partenariats, la direction a décidé de présenter un document décrivant cette approche.

M. BOUCHARD dit qu'il sera très bref car il pense que le document est explicite. Il dira quelques mots sur l'objectif des partenariats et l'approche de l'AMA, en d'autres termes, ce que l'AMA essaie d'atteindre, l'objectif du document et la société ou l'organisation avec laquelle l'AMA a signé ce type d'accord. Pour l'essentiel, l'AMA cherche à tirer parti de sa capacité à accroître sa portée et à élargir son champ d'action autant que possible sans coûts supplémentaires. Les membres ont reçu les trois types d'accords que l'AMA a conclus avec différentes organisations, ainsi qu'une liste des organisations avec lesquelles l'AMA a conclu un protocole d'accord ou un accord de partenariat. Il se tient à la disposition des membres du Comité exécutif pour répondre à leurs questions.

LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Bouchard.

M. REYES s'excuse pour son intervention tardive. Il a eu des problèmes de connexion. Il remercie le directeur général pour son rapport et exprime ses condoléances pour le décès de M. Donzé. Il souhaite également remercier les hôtes australiens pour l'organisation de la réunion. La Colombie assurant la présidence de CADE, il informe les membres qu'avec le récent changement de gouvernement, une nouvelle ministre des sports, María

Isabel Urrutia, est donc la présidente de CADE. Elle transmet ses salutations aux membres du Comité exécutif. Elle aurait aimé être à Sydney, où elle a gagné sa médaille d'or en haltérophilie en 2000. Compte tenu de son nouveau rôle et de ses tâches gouvernementales, elle lui a demandé de la représenter à la réunion du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Reyes.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur les partenariats de l'AMA.

4. Gouvernance

- 4.1 Mise à jour de la mise en œuvre des réformes de la gouvernance

4.1.1 Statuts révisés et règles de gouvernance

4.1.2 Conseil des sportifs

4.1.3 Groupe consultatif d'experts sur les Organisations nationales antidopage

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que l'objectif de ce point est en fait de les informer sur les réformes de la gouvernance qui ont été adoptées en mai. Comme ils le savent, la direction a commencé à mettre en œuvre ce qui avait été convenu. Certaines mesures sont en cours d'application, d'autres sont déjà appliquées. D'autres ont déjà été mises en œuvre. Il commence par rappeler à tous les membres que l'un des exercices que l'AMA a dû faire a été de séparer les membres du Comité exécutif des membres du Conseil de fondation, car ils ne pouvaient plus siéger dans les deux organes. Il rappelle aux autorités publiques et au mouvement sportif que la direction attend leurs nominations concernant cette séparation. C'est un des points qui est en cours mais qui est important pour la réunion de novembre.

Le Conseil d'éthique indépendant, comme les membres le savent, a été mis en place. Il s'est réuni virtuellement à plusieurs reprises et tiendra sa première réunion en personne en octobre. Il est en train de recruter un Ethics Officer indépendant. Les membres ont peut-être vu qu'une description de poste avait été publiée sur le site web de l'AMA et que le comité était en train d'identifier la bonne personne. Les choses allaient donc de l'avant. Un processus est également en cours pour identifier le troisième membre indépendant de cet organe, en collaboration avec le mouvement sportif, les autorités publiques et le comité des nominations. Il a entendu dire que cela se passait bien également, qu'un certain nombre de propositions avaient été diffusées et que le processus était en cours.

Des travaux ont été menés pour réviser les statuts et les règlements afin d'y intégrer les changements convenus en mai. Il y a eu un travail considérable pour essayer de faire en sorte que rien ne soit oublié et que tout soit cohérent. Il s'agissait en fait d'un travail en cours. Les seules remarques qu'il a faites concernaient la manière dont l'AMA avait l'intention de procéder. Les membres se souviendront que la dernière fois que l'exercice avait été fait avec les réformes précédentes, les statuts avaient été votés lors de la réunion du Conseil de fondation, puis les autorités suisses, qui avaient un droit de regard sur les statuts, étaient revenues vers l'AMA et avaient demandé un certain nombre de changements. Il a fallu beaucoup de temps pour les finaliser et l'AMA essaie donc de travailler en parallèle avec les autorités suisses pour s'assurer qu'elles sont d'accord avec ce que l'AMA va proposer dans les nouveaux statuts avant qu'ils ne soient officiellement votés par le Conseil de fondation. Cela éviterait les allers-retours. Comme il l'a dit, il s'agit d'un travail en cours. Il tiendra les membres informés dès qu'il y aura un projet, mais cela pourrait prendre un peu plus de temps car il souhaite obtenir les réactions informelles des autorités suisses avant de s'engager. Il s'agit donc, là encore, d'un travail en cours. Quoi qu'il en soit, avant même que cela ne soit formalisé dans les statuts, les points qui devaient être traités l'ont été, en supposant que ces changements seraient approuvés ultérieurement de manière plus formelle.

Pour le Conseil des sportifs, qui est l'un des chantiers importants de la réforme, l'élection du groupe 2 a été organisée et s'est très bien déroulée malgré la complexité de l'exercice. Il y a eu beaucoup de candidats et un excellent taux de participation, puisque près de 96 ou 97 % des personnes inscrites et ayant le droit de vote ont voté, ce qui est une bonne chose. En fait, il y a eu égalité pour la huitième place, et il a donc fallu organiser un deuxième tour de scrutin, qui s'est également bien déroulé. Actuellement, les groupes 1 et 2 sont constitués et la prochaine étape consistera à identifier ou à nommer les membres du groupe 3. Pour ce faire, il a fallu constituer un comité de nomination, qui vient d'être formé. Il a été nécessaire d'organiser un vote au sein du groupe 2 pour décider qui de ce groupe ferait partie de la commission des nominations. Les trois membres de la commission des nominations vont donc commencer à travailler sur l'identification des lacunes, notamment géographiques, puisqu'il a été souligné que certains continents en particulier étaient moins bien représentés. Tout cela sera pris en compte et il se réjouit de la poursuite des travaux. Tout semblait se dérouler comme prévu en termes de calendrier et les travaux avançaient.

Parallèlement, un processus similaire a été mis en place pour la désignation des représentants des ONAD au sein de leur groupe, puis pour la désignation par le groupe des membres du conseil de fondation. Là encore, le calendrier a été respecté de manière appropriée. La direction a reçu tous les noms des candidats potentiels des ONAD souhaitant être élus au sein du groupe et il y a suffisamment de candidats dans chacune des régions, ce qui est une bonne chose. Ils sont actuellement examinés par un scrutateur pour s'assurer qu'ils répondent aux critères d'éligibilité et, une fois que cela aura été fait, d'ici la fin du mois, c'est-à-dire dans quelques jours, les noms des candidats seront annoncés et le processus se poursuivra ensuite avec une élection qui devrait avoir lieu au début du mois de novembre. Encore une fois, cela semble être en bonne voie. Quoiqu'il en soit, il y avait une petite marge de manœuvre car la nomination des membres du conseil ne se ferait pas avant que les sportifs aient eu la possibilité de mener à bien leur propre processus et d'élire leurs représentants au conseil. Tout cela se ferait en parallèle au début de l'année 2023.

La mise à jour est terminée. Il se fera un plaisir de répondre aux questions. En résumé, tout se déroule comme prévu et l'AMA ne rencontre actuellement aucun obstacle majeur dans l'organisation des différentes élections. Il était plutôt satisfait de la situation.

M. SANDFORD remercie l'AMA et le personnel de l'AMA en particulier pour l'énorme travail accompli pour donner vie au Conseil des sportifs. Cela a été compliqué. Les délais étaient serrés et les gens ont beaucoup travaillé pour que cela se produise, et c'est formidable de voir que cela porte ses fruits après tant d'années.

MME MARACINEANU souhaite féliciter l'AMA au nom des gouvernements pour les efforts de réforme de la gouvernance. Elle est consciente de la quantité de travail accompli et souhaite également féliciter les candidats, car il n'est pas toujours facile d'oser. Elle attend avec impatience que le Conseil des sportifs et le groupe consultatif d'experts sur les ONAD soient formés et s'assoient autour de la table avec les autres membres.

MME WELLS s'est exprimée au nom des autorités publiques pour féliciter l'AMA pour le travail qu'elle a accompli jusqu'à présent. Il est vraiment encourageant de voir ce travail significatif commencer. Elle comprend qu'il s'agit d'un travail de grande ampleur qui a pris beaucoup de temps, et l'Océanie est prête à apporter son aide si elle peut faire quelque chose de plus.

M. HOSHINO souhaite faire écho à ce qui a été dit. Il a une petite demande et un point de confirmation. Une fois la révision des statuts et des règlements achevée, il espère que le secrétariat partagera les statuts et règlements révisés avec un délai suffisant pour que chaque partie prenante soit en mesure de les confirmer.

La confirmation a été que, dans 4.1.3, en ce qui concerne les ONAD, le document indique que deux sièges seront ajoutés du côté des autorités publiques pour les représentants des ONAD. Les ONAD étaient un animal plutôt étrange. Dans certains contextes, elles devaient être indépendantes des gouvernements, mais dans d'autres, elles étaient considérées comme faisant partie des gouvernements. Il souhaite donc confirmer que les

représentants de l'ONAD sont stipulés comme faisant partie des autorités publiques, qu'ils ne sont pas liés par les autorités publiques et qu'ils peuvent s'exprimer en leur nom propre. Il voulait juste le confirmer.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie les membres pour leur soutien. Pour répondre à l'intervention japonaise, il a deux commentaires à faire. Il distribuera certainement les statuts et les règlements en temps voulu. Cela se fera probablement par courrier électronique afin que les membres aient le temps d'examiner les documents et de faire leurs commentaires, etc. Cela ne ferait pas partie de la préparation habituelle de la réunion. Il pense qu'il serait préférable de disposer d'un peu plus de temps pour traiter cette question, car elle est complexe et tout doit être cohérent. C'est la difficulté lorsqu'il y a plusieurs textes législatifs.

En ce qui concerne le commentaire sur les ONAD, il est évident qu'elles sont liées à la structure de l'AMA. Il a donc été convenu, et cela faisait partie du compromis, que les deux sièges pour les ONAD viendraient du côté des autorités publiques. Du côté du mouvement sportif, les deux sièges seraient réservés aux sportifs. Il s'agissait principalement de suivre la structure de l'AMA. Bien entendu, les ONAD seront indépendantes dans leurs commentaires et libres de s'exprimer comme elles l'entendent.

D É C I S I O N

La mise en œuvre des réformes de la gouvernance a été notée.

- 4.2 Présidents des comités permanents, mandats 2023-2025

LE PRÉSIDENT indique que l'ordre du jour appelle une décision. Il pense que Mme Smith-Gander, qui se trouve avec les membres à Sydney, souhaite présenter le point relatif aux travaux et aux recommandations du comité des nominations.

MME SMITH-GANDER souhaite à son tour la bienvenue en Australie. Elle se réjouit que son déplacement à Sydney pour d'autres réunions lui ait permis d'être en personne avec les membres. Elle souhaite également souligner que les membres se trouvent sur une terre aborigène. Elle estime que les Aborigènes et les insulaires du détroit de Torres ont été la première nation souveraine du continent australien et de ses îles adjacentes, et qu'ils l'ont possédé selon leurs propres lois et coutumes. Elle pense qu'ils l'ont fait selon leur culture, depuis la création, selon le droit coutumier depuis des temps immémoriaux et selon la science depuis plus de 60 000 ans. Elle a donc souhaité rendre hommage à leurs aînés passés, présents et à venir.

Elle peut être très brève, car les nominations dont est saisi le Comité exécutif sont, en fait, des renouvellements de mandat ; ce n'est qu'avec le Comité Éducation qu'il y a eu plus d'un candidat à examiner et un candidat qui n'était donc pas un titulaire. Le comité des nominations a décidé que le processus devrait consister à interviewer les candidats et à adopter une vision à 360 degrés. Ce sont ces nominations qui ont été présentées aux membres. Le rapport, comme à l'accoutumée, fait quelques observations sur le dossier central. Dans ce cas, elle a noté que les présidents arrivaient généralement à la fin de leur dernier mandat autorisé. Elle pense que tout le monde est conscient de la complexité de ces comités. Dans les années à venir, elle a estimé qu'il serait nécessaire d'examiner de très près la succession des présidents, qui devrait devenir un facteur dans l'examen des nouveaux membres des comités. C'est une suggestion qu'elle a faite.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Smith-Gander et demande s'il y a des commentaires ou des questions.

Mme CESSOUMA déclare qu'étant donné qu'elle assiste à la réunion pour la première fois, elle souhaite remercier les membres de lui avoir donné l'occasion de participer. Elle réitère ses condoléances à l'égard de M. Donzé, qui a tant aidé le continent africain. Elle tient à féliciter le président pour l'excellent travail réalisé afin que les sportifs puissent concourir sur un pied d'égalité. Elle aurait aimé être présente en personne mais, malheureusement, elle n'a pas pu y assister. Elle dit à Mme Wells qu'elle aurait aimé visiter son beau pays, mais que ses engagements ne lui ont pas permis de le faire.

Elle souhaite faire un commentaire sur le Conseil des sportifs, notant qu'un sportif d'Afrique dans les groupes 1 et 2 est une bonne chose ; cependant, il y a une autre opportunité d'inclure plus de personnes de la région dans le cadre du processus du groupe 3. Il était très important, en termes de diversité régionale, d'avoir l'occasion de parler de la région, mais il était également très important d'aborder la question. Elle ne sait pas si c'est le bon moment pour aborder la question, mais pour les Africains et pour elle, commissaire de l'Union africaine en charge de toutes ces questions, il est important de soulever la question et de voir comment, ensemble, il serait possible de trouver une solution. La diversité régionale est importante. Cette question avait été soulevée par l'Afrique lors de la précédente réunion du comité exécutif. Elle n'était pas présente, mais était représentée. Elle souhaite soulever la question et voir comment une solution pourrait être trouvée. Elle est heureuse de pouvoir assister à cette réunion, car elle est très importante, et elle souhaite féliciter le président et l'équipe pour ce qu'ils font, qui est très important pour l'Afrique.

MME SMITH-GANDER remercie l'oratrice pour son intervention très opportune. Il a été demandé au comité des nominations de soutenir la composition du Conseil des sportifs, et il se réunira donc cet après-midi pour avoir une première conversation sur la manière dont le groupe 3 apportera une diversité appropriée. Il était prévu de mener un sondage auprès des membres des groupes 1 et 2, afin de pouvoir comprendre tous les aspects de la diversité. Mais, bien sûr, comme cela a été souligné, la diversité géographique est très importante, et le comité des nominations en tiendra compte. Elle remercie la commissaire pour ses commentaires opportuns.

M. SANDFORD répond également à ce commentaire. Il encourage tous les membres à inciter les sportifs de leur pays ou de leur sport à poser leur candidature pour devenir membre du groupe 3. Il rappelle que la date limite est fixée au 30 septembre et que les sportifs peuvent se porter candidats eux-mêmes. Il s'agit d'un processus simple et rationalisé. Il demande aux membres d'encourager leurs sportifs à le faire, afin d'avoir cette diversité et ces compétences.

MME WELLS a déclaré qu'en tant que présidente de One Voice, elle souhaitait féliciter les quatre sportifs nommés à ce jour. Elle souhaite également obtenir l'assurance que le groupe 3 contribuera à combler les lacunes en matière de diversité, en particulier sur le plan géographique. Elle tient à souligner d'emblée que One Voice soutient et approuve les personnes qui ont été sélectionnées jusqu'à présent.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils acceptent de nommer les présidents des comités permanents de l'AMA pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2023, suivant la recommandation du comité des nominations.

D É C I S I O N

La proposition de présidents des comités permanents est approuvée.

- 4.3 Membres du comité exécutif et du conseil de fondation 2023

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique qu'il a déjà fait cette remarque lors de sa précédente intervention, mais souhaite rappeler qu'il est nécessaire d'avoir une séparation entre le Comité exécutif et le Conseil de fondation. La direction attend de recevoir les noms des différents organes.

D É C I S I O N

Il est pris note du rappel pour la composition du Comité exécutif et du Conseil de fondation de 2023.

5. Finances

- 5.1 Rapport du Comité Finances et Administration

M. NG informe les membres que le Comité Finances et Administration a tenu sa réunion annuelle en personne à Lausanne, avec quelques participants virtuels, le 27 juillet. Les membres ont brièvement examiné les comptes audités de 2021, qui avaient déjà été approuvés par le Conseil de fondation en mai. Aucune lacune n'a été constatée dans le système de contrôle interne et tout a été satisfaisant. Les membres ont examiné et approuvé le budget révisé 2022 et recommandé le projet de budget 2023 au Comité exécutif, qui sera présenté aux membres dans la section suivante. Le directeur général a résumé certaines notes clés présentées lors des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de mai concernant les questions financières. Les augmentations annuelles des cotisations de 8, 6 et 6 % de 2023 à 2025 ont été approuvées par le Conseil de fondation en mai. Le groupe de travail sur les gains d'efficacité a également été abordé dans les documents.

En ce qui concerne les réformes de la gouvernance, trois points ont été relevés : premièrement, la composition du comité des finances et de l'administration a été ramenée de 12 à 6 membres. Le deuxième point concernant la création d'un nouveau comité d'audit et de risque et son mandat, qu'il examinera, figure au point 5.1.2. Étant donné que le mandat de l'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers, prendrait fin le 31 décembre 2022, et compte tenu de la formation du nouveau Comité d'audit et de risque, les membres du Comité des finances et de l'administration ont approuvé et recommandé une prolongation d'un an du mandat de l'auditeur jusqu'au 31 décembre 2023, ce qui donnerait au nouveau Comité d'audit et de risque le temps d'envisager la nomination d'un futur auditeur externe. C'est ainsi que s'est achevé son bref rapport.

D É C I S I O N

Le rapport du Comité Finances et Administration a été pris en compte.

5.1.1 Groupe de travail sur les gains d'efficacité

M. NG indique que, suite aux demandes formulées par les membres du Conseil de fondation en mai de former un petit groupe de travail pour examiner l'efficacité opérationnelle de l'AMA, un groupe de travail de quatre membres a été formé, comprenant deux membres du mouvement sportif et deux membres des autorités publiques. Le groupe de travail a tenu sa première réunion virtuelle le 9 septembre et, comme la réunion du groupe de travail a été présidée par M. Kejval, il l'invite à faire un bref commentaire.

M. KEJVAL indique que le groupe de travail s'est réuni le 9 septembre et qu'il a reçu des documents très complets et très ambitieux. D'une manière générale, tous les gains d'efficacité ont fait l'objet d'améliorations. Ils ont été divisés en quatre groupes. Le premier est l'amélioration des processus au sein de l'AMA. Le deuxième était la numérisation. Le troisième concernait les achats, et le dernier les partenariats et l'effet de levier avec d'autres organisations. Le groupe a ensuite discuté des problèmes. Il a convenu que des économies étaient nécessaires, mais a également souligné que les économies ne pouvaient pas avoir un effet négatif sur la productivité, l'efficacité et la flexibilité de l'organisation. Une réunion étant prévue en octobre, il espère qu'il sera possible de formaliser toutes les étapes à finaliser en matière d'économies et de présenter les résultats lors du Comité exécutif de novembre.

MME WELLS remercie l'AMA, au nom des autorités publiques et de One Voice, d'avoir mis en place le groupe de travail si rapidement et si efficacement. Elle pense qu'il y a eu un peu de confusion sur les attentes des autorités publiques concernant la présence d'un représentant extérieur au Comité des finances et de l'administration, et elle souhaite donc profiter de l'occasion pour clarifier ce point pour tout le monde. La position unanime des autorités publiques était de réserver leurs réflexions et leur position jusqu'à la réunion du Comité exécutif de novembre. One Voice est également unanime pour dire que le rapport final devra être transparent et

fournir un bon niveau de détail en ce qui concerne les points spécifiques examinés par le groupe de travail. Cela permettrait à One Voice d'approuver en toute confiance les budgets annuels définitifs.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du groupe de travail sur les gains d'efficacité.

5.1.2 Nouveau comité d'audit et de risque, recommandation de mandat

LE PRÉSIDENT précise que ce point de l'ordre du jour est uniquement destiné à l'information et non à la prise de décision. Le mandat du Comité d'audit et de risque sera élaboré en vue de son approbation en novembre. Le mandat sera élaboré conformément au document présenté pour les réunions de ce jour, sur la base du principe selon lequel le comité doit se concentrer sur les questions financières, le contrôle interne et l'évaluation des risques.

M. NG informe les membres que la commission a examiné et soutenu le concept d'un comité d'audit et de risque, car il pourrait être approprié et ajouterait un niveau supplémentaire d'examen et d'évaluation des états financiers de l'AMA. La commission s'est mise d'accord sur la taille et la composition proposées du nouveau comité et a suggéré que les experts externes ne soient pas rémunérés et que leur travail soit bénévole, comme c'est le cas dans d'autres organisations sportives. Il a été estimé que le comité d'audit devrait apporter une valeur ajoutée sans dupliquer le travail du comité des finances et administration ou l'étendue du travail déjà en place. Les membres proposeront d'autres ajustements et ajouts au rôle de la commission, qui seront examinés par le Comité exécutif. Le Président a également mentionné que le travail du nouveau comité d'audit devrait inclure les rapports financiers, la gestion des risques et le contrôle interne. Il a été considéré qu'il n'était pratiquement pas possible d'étendre le mandat, comme certains l'ont suggéré, à tous les autres domaines de l'AMA, par exemple les opérations, l'informatique, les ressources humaines et ainsi de suite, car cela nécessiterait une formation, une expérience et des compétences différentes. En outre, ces personnes ne seraient pas rémunérées. En ce qui concerne le processus interne d'amélioration et d'efficacité de l'AMA, cette dernière a mis en place un bureau de gestion de projets afin de normaliser et d'améliorer les processus internes d'approbation de tous les projets provenant de tous les secteurs de l'organisation, tout en veillant à l'optimisation de ses ressources et à l'alignement complet sur les priorités stratégiques de l'AMA. Pour la prochaine étape, comme l'a également souligné le président, il a été suggéré que le projet de mandat intègre les idées de la commission des finances et administration et soit partagé pour consultation avec le CIO et le mouvement sportif, ainsi qu'avec l'organisme public One Voice, en vue de le finaliser et de le soumettre à l'approbation du Conseil de fondation en novembre.

MME CESSOUMA souhaite comprendre les questions relatives au comité. M. Ng parle-t-il du comité ou des experts ? Elle ne le sait pas. Elle souhaite en savoir plus à ce sujet, ainsi que sur le groupe formé pour examiner les questions. S'agit-il d'un audit ? Elle ne le sait pas. Elle souhaite comprendre le rôle du comité, comment il a été nommé pour examiner et contrôler, mais contrôler quoi ? S'agissait-il d'engager des consultants ou des personnes indépendantes ? Elle s'excuse parce qu'elle est nouvelle et qu'elle veut comprendre de quoi il s'agit.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que la proposition émane des réformes de la gouvernance qui ont été approuvées en mai, et que la demande et la proposition de la réforme de la gouvernance consistaient en fait à réduire la taille du Comité des finances et administration, qui examine chaque année les aspects financiers de l'AMA et en particulier le processus budgétaire, et fait des recommandations sur le budget au Comité exécutif et au Conseil de fondation. En outre, il y aura un petit groupe de trois personnes, qui n'ont pas encore été nommées, comprenant un membre du Comité exécutif et deux experts indépendants à nommer par le Comité exécutif. Ce petit groupe aurait pour rôle d'examiner de manière plus permanente, contrairement au Comité des finances et administration qui examine une fois par an les rapports financiers de l'AMA, y compris les comptes trimestriels réguliers publiés par l'AMA. Il serait donc en mesure d'examiner ces rapports ainsi que d'autres

aspects de l'activité de l'organisation, principalement en s'assurant que l'AMA respecte les règles internes et sa propre politique en termes de dépenses et en veillant à ce que les évaluations des risques dont elle dispose soient mises à jour et que, si de nouveaux risques ou d'autres risques sont identifiés, l'AMA les prenne en compte. Il y aurait trois domaines d'activité et le comité se réunirait probablement plus régulièrement que le comité des finances et de l'administration. C'est du moins l'idée qu'il s'en fait. Il imagine que, d'ici novembre, il y aura une proposition concrète de mandat qui, espérons-le, sera très claire pour tout le monde.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur le comité d'audit et de risque.

- **5.2 Contributions des gouvernements et du CIO**

M. NG informe les membres qu'au 30 septembre, l'AMA a reçu des autorités publiques 95% des contributions contre 92% l'année précédente. Environ 1,2 million de dollars américains doivent encore être reçus des Amériques, de l'Asie et de l'Europe. L'Europe était à 97,8 %, mais il manquait encore environ 226 000 dollars, principalement de Grèce, de France, de Belgique et de Serbie, ainsi que d'Ukraine, contre 95,3 % l'année précédente. Les Amériques se situent à 96,3 %. L'AMA doit encore recevoir 233 000 dollars du Pérou, de Cuba et du Venezuela. L'Asie était à 85,3 % avec 665 000 dollars à payer, principalement de Bahreïn, de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis. L'Afrique se situe à 51,5 %, contre 45 % l'année précédente. L'Océanie, se réjouit-il, a payé 100% et l'AMA a reçu une contribution supplémentaire de 172 000 dollars provenant des contributions gouvernementales habituelles de l'Australie et du Japon, tandis que l'Inde a versé 63 000 dollars. Il tient à les remercier tous pour ces contributions supplémentaires. En ce qui concerne les financements spéciaux, l'Arabie saoudite s'est engagée à verser 500 000 dollars pour la recherche et 250 000 dollars ont été reçus à ce jour. Par ailleurs, l'Union européenne a approuvé une subvention de 1,4 million d'euros pour un projet pilote de deux ans sur le renforcement des capacités d'investigation, dont l'AMA a reçu 1 million d'euros à ce jour.

D É C I S I O N

La mise à jour des contributions du gouvernement/de la COI est notée.

- **5.3 Comptes trimestriels 2022 (2ème trimestre)**

MME CHUNG présente aux membres une rapide mise à jour des comptes trimestriels. Les recettes totales s'élèvent à 37,3 millions de dollars, soit 78% des recettes prévues au budget révisé, et les dépenses totales atteignent 42%, soit 18,9 millions de dollars, du budget révisé. Ainsi, l'excédent généré de 16,8 millions de dollars n'était pas représentatif à ce stade. Comme les membres ont pu le constater, l'AMA a reçu plus de contributions et plus de revenus que de dépenses au cours du premier semestre, et il n'est pas inhabituel que les dépenses du premier semestre soient faibles, les dépenses augmentant vers les troisième et quatrième trimestres. Bien que l'AMA fonctionne toujours en ligne, il y a eu plus d'activités et d'événements qui se sont déroulés en personne ou en hybride au cours de ce premier semestre, en fait plus qu'à la même période l'année précédente, par exemple les Jeux olympiques d'hiver, les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation en mai au Caire et le symposium annuel à Lausanne, pour n'en nommer que quelques-uns. Pour les six premiers mois, le total des frais de voyage et des dépenses connexes a été enregistré à 1,4 million de dollars. Comme tout le monde le sait, les années 2020 et 2021 ne constituent pas une bonne base de comparaison, car les restrictions en matière de voyages ont été les plus importantes. L'amortissement est actuellement de 52 % après six mois. Dans l'ensemble, les dépenses d'investissement représentent 20 % du budget révisé, ce qui est principalement dû au calendrier. Il s'agit là d'une mise à jour pour les six premiers mois.

D É C I S I O N

Il est pris note des comptes trimestriels de 2022.

- 5.4 Budget révisé pour 2022

MME CHUNG informe les membres que le budget révisé pour 2022 a été présenté et examiné lors de la réunion du Comité des finances et administration en juillet et que les membres ont approuvé les changements. Le revenu total a été révisé à 48,5 millions de dollars, soit deux millions de dollars de plus que le budget. Cela est dû à la remise tardive du deuxième versement américain de la contribution 2021, ainsi qu'à tous les versements d'autres pays pour les années précédentes. Ainsi, les fonds de contrepartie du CIO ont été versés plus tôt en 2022. Le total des dépenses de fonctionnement a été révisé à 45,2 millions de dollars. Il y a eu une légère augmentation de 2% par rapport au budget et quelques domaines ont nécessité des augmentations, notamment la gouvernance, pour la mise en œuvre des nouvelles réformes de gouvernance, l'informatique, les développements ADAMS et la communication pour le travail associé à la nouvelle image de marque, ainsi que pour les médias numériques. Le budget révisé tient également compte d'un plus grand nombre d'activités et d'événements, comme les membres ont pu le constater. Il y a eu plus de réunions en personne ou hybrides. Il y a moins de restrictions de voyage, ce qui permet à un plus grand nombre de personnes d'assister à des événements tels que la réunion de ce jour, la Conférence mondiale sur l'éducation à Sydney et la réunion du Conseil de fondation de novembre, qui se tiendra à Montréal.

En juin 2022, le bureau de Montevideo a déménagé dans un bâtiment gouvernemental, ce qui a permis de réaliser des économies de loyer, soit environ 30 000 dollars par an. L'excédent de fonctionnement a été révisé à 2,4 millions de dollars, contre un budget de 1,1 million de dollars. L'excédent net des dépenses sur les recettes s'élève à 887 000 dollars, soit une amélioration de 653 000 dollars par rapport au budget. Les dépenses d'investissement ont augmenté de 700 000 dollars. Il y a eu plus d'activités du côté d'ADAMS pour la nouvelle plateforme, l'enquête de conformité et l'amélioration du bail à Lausanne pour un espace de bureau séparé pour le département Renseignement et enquêtes. Avec les excédents générés ces dernières années, tels qu'approuvés lors des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation du mois de mai, l'AMA a pu augmenter la réserve opérationnelle de 2,2 millions de dollars, portant la réserve totale à 9,6 millions de dollars, ce qui équivaut à moins de trois mois d'opérations. Le niveau qui avait été approuvé en 2015 était de six mois d'opérations. L'AMA était donc toujours en dessous du niveau approuvé. Cela résume le budget révisé pour 2022.

D É C I S I O N

Le budget révisé pour 2022 a été pris en compte.

- 5.5 Projet de budget 2023

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il s'agit d'une recommandation au Conseil de fondation. Le conseil de fondation en discutera et prendra une décision lors de la réunion de novembre.

Mme CHUNG informe les membres que le Conseil de fondation a approuvé en mai l'augmentation de la contribution annuelle de 8 % pour 2023, de 6 % pour 2024 et de 6 % supplémentaires pour 2025. L'AMA est très reconnaissante de ces augmentations. À la suite d'un processus budgétaire très solide et approfondi, l'AMA a préparé un budget détaillé pour 2023 et l'a présenté au Comité des finances et administration en juillet. Elle en a annoncé quelques points saillants. Le revenu total provenant de toutes les sources de financement a été budgétisé à 50,2 millions de dollars, dont le CIO et les autorités publiques représentaient 47,2 millions de dollars, Montréal International 2,44 millions de dollars, et le reste provenait de contributions supplémentaires et d'autres revenus. L'augmentation de 8% des contributions étant principalement destinée à couvrir 4,5 millions de dollars de recherche, il est évident que la plupart des autres départements ont dû revoir leurs prévisions budgétaires à la baisse. La priorité accordée à ADAMS s'étant maintenue, le budget consacré aux développements et à la

sécurité d'ADAMS a été augmenté. Inévitablement, les nouvelles réformes en matière de gouvernance ont également nécessité une augmentation, et le directeur général a mentionné plus tôt le changement dans le nombre et les différents membres du comité exécutif et du conseil de fondation. Voilà quelques exemples. Comme il a été supposé que les activités reprendraient à partir de 2023, le total des dépenses d'exploitation pour 2023 a été budgétisé à 47,8 millions de dollars, générant ainsi un excédent d'exploitation de 1,4 million de dollars. Le résultat net, après prise en compte de tous les éléments non monétaires tels que les amortissements, s'élève à 2,6 millions de dollars d'excédent de charges par rapport aux produits.

Pour 2023, le Comité exécutif et le Conseil de fondation avaient demandé à l'AMA de stabiliser l'organisation, de sorte qu'il n'y aurait pas d'augmentation du personnel. Il resterait au même niveau que le budget révisé de 2022. En ce qui concerne l'impact sur les flux de trésorerie, en raison de l'augmentation de la recherche, l'AMA utiliserait environ 980 000 dollars du fonds non alloué (ce qui représente environ 4,5 % du total des fonds non alloués de l'AMA), tout en maintenant une limite de 500 000 dollars d'épuisement de trésorerie, comme approuvé par le Comité des finances et administration. Comme l'a indiqué précédemment le directeur général, les indicateurs de performance clés seront mis en place pour suivre l'efficacité et l'efficacité des programmes. Enfin, l'inflation était l'un des sujets qui préoccupaient beaucoup de monde à l'époque. L'inflation était sans aucun doute une préoccupation, elle était élevée et l'AMA était encore très incertaine quant à sa situation l'année suivante. L'AMA a été très reconnaissante de l'augmentation de 8 % des contributions pour l'année suivante. Toutefois, si l'inflation restait élevée, elle réduirait considérablement les cotisations pour l'année suivante. Un petit mot sur les investissements : le portefeuille avoisinait les 20 millions de dollars, répartis entre UBS et Lombard, et l'AMA a continué à investir conformément à la politique d'investissement sans risque. L'AMA a suivi les recommandations de ses banques en matière d'investissements. Le projet de budget pour 2023 est ainsi terminé.

MME WELLS confirme, au nom des autorités publiques, que la décision a été approuvée et remercie l'AMA d'avoir veillé à ce que la recherche soit prioritaire, car elle sait, grâce aux appels précédents et aux parties prenantes, que cela est important pour approuver les augmentations budgétaires de 2023 à 2025.

M. KEJVAL remercie M. Ng et Mme Chung pour leur excellent travail et, au nom du mouvement sportif, soutient pleinement le projet de budget pour 2023.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour recommander le projet de budget 2023 au Conseil de fondation de l'AMA pour approbation en novembre. Il constate quelques hochements de tête et conclut donc que le budget sera recommandé.

D É C I S I O N

Le projet de budget 2023 sera recommandé au Conseil de fondation pour approbation.

6. Les sportifs

M. SANDFORD informe les membres qu'ils disposent de son rapport dans leurs documents. Il aborde brièvement les points 6.1 et 6.2. M. Kemp sera en mesure de parler davantage aux membres du point 6.2 et de la mobilisation des sportifs. Il s'agit d'une partie importante du travail du comité des sportifs, et il souhaite donc l'évoquer. Pour commencer, le comité des sportifs s'est réuni pour la première fois en personne au début de l'année, en marge du symposium annuel de l'AMA, et il a été fantastique de rencontrer les membres du comité en personne pour la première fois depuis un certain nombre d'années. Il y avait également eu une journée spéciale après le symposium, qui avait été une session pour les sportifs. Il y a eu beaucoup de monde et d'autres sportifs se sont connectés en ligne. Cela s'est fait dans le passé et il pense que c'est un très bon forum pour le Conseil des sportifs à l'avenir.

Comme cela a déjà été évoqué, la transition entre l'actuel Comité des sportifs et le Conseil des sportifs progresse bien. Il a été fantastique de voir tant de sportifs se porter candidats et tant de FI et leurs comités des sportifs s'engager dans le processus. Il pense que cela montre le niveau d'intérêt des athlètes pour la lutte contre le dopage et la façon dont ils veulent contribuer à l'AMA et à la lutte contre le dopage. C'était très prometteur. Il a également été d'une aide précieuse lorsque l'AMA a eu besoin de s'engager à l'avenir. Il constituerait une base de données essentielle sur la représentation de sportifs au sein de la communauté internationale. Il serait possible de s'appuyer sur cela à l'avenir et de s'assurer que les sportifs se mobilisent dans l'ensemble du spectre sportif.

D É C I S I O N

Le rapport du comité des sportifs a été pris en compte.

- **6.1 Mise à jour sur le Médiateur**

M. SANDFORD informe les membres sur le médiateur des sportifs. Ils sont tous au courant du projet et du fait qu'il a été approuvé en tant que projet pilote pour un an. Sa mise en place a pris un peu plus de temps que ce que tout le monde pensait. L'AMA avait publié une annonce pour le poste au début de l'année, et il y avait eu plus de 140 candidats d'un calibre exceptionnellement élevé. Ironiquement, cela a créé un dilemme, car les fonds disponibles pour le poste n'étaient pas énormes et un grand nombre de personnes ayant postulé recevaient, dans leurs fonctions actuelles, une rémunération bien plus élevée. Le processus s'est déroulé et une deuxième série d'entretiens vient de s'achever. Le nombre de candidats a été réduit à 14 au départ, puis à cinq après les entretiens. Il pense que le dernier entretien a eu lieu ce matin-là. Les intervieweurs ont vraiment discuté avec les cinq derniers candidats pour savoir si, en cas de rémunération appropriée, ils seraient en mesure de travailler à temps plein ou à temps partiel et, s'ils allaient travailler à temps partiel, quel type de conflit d'intérêts ils pourraient apporter et si cela serait gérable, car l'idée était que le poste soit aussi indépendant de l'AMA que possible. Il était important pour les sportifs de savoir que le médiateur était également indépendant des autres organismes sportifs. C'est le processus qui s'est déroulé avec les candidats. Il pense que l'on est arrivé à un point où il y a deux candidats vraiment solides et que le groupe sera en mesure de faire une recommandation dans la semaine à venir et de travailler avec eux sur toutes les autres procédures de suivi. Le processus d'entretien touche à sa fin et il est convaincu que, d'ici la prochaine réunion, le comité exécutif pourra recommander un médiateur et que le projet pilote pourra commencer.

Enfin, en ce qui concerne la mobilisation des sportifs, la pandémie a fait ressortir l'importance de l'engagement en ligne. Il pense que l'AMA et le président se sont engagés avec de nombreux athlètes en ligne, que ce soit par le biais de webinaires ou de réunions virtuelles. Cette année-là, il a également été possible de reprendre la participation à des événements majeurs et ces deux éléments combinés ont placé le Comité des sportifs et le futur Conseil des sportifs dans une position très favorable pour pouvoir atteindre les athlètes à un niveau beaucoup plus large et élevé que par le passé. Il a remercié l'AMA pour son soutien et pour avoir fait en sorte que le comité des sportifs se rende aux grandes manifestations pour parler aux athlètes, mais aussi pour avoir facilité les webinaires et l'aide qui a été apportée.

MME MARACINEANU demande plus d'informations sur la manière dont le choix sera fait et par qui car, pour les autorités publiques, il est très important que le médiateur réponde aux besoins et aux attentes des sportifs. Il a été dit qu'il y avait cinq candidats finaux ; elle ne sait pas qui choisira le meilleur parmi les cinq, mais ce serait peut-être l'occasion d'impliquer le comité des sportifs et de présenter au moins cinq ou trois profils afin que les entretiens puissent se dérouler ensemble et de s'assurer que le médiateur répond aux attentes de tout le monde, plutôt que de présenter la personne choisie. Elle ne sait pas vraiment qui choisira.

M. KAYANGE EMONYI s'exprime au nom de la commission des sportifs du CIO pour soutenir les initiatives relatives à l'engagement des sportifs, car les sportifs ont beaucoup bénéficié d'un tel engagement, en particulier autour des jeux. Le plus important a été de démystifier et d'avoir une ligne de communication ouverte entre le

monde antidopage et les sportifs. En ce qui concerne les initiatives et le retour d'information du sondage de satisfaction, il aimerait vraiment voir où l'on pourrait faire plus dans les différentes régions où le retour d'information des sportifs a été insignifiant et quelles initiatives pourraient être promues pour assurer des réponses dans ces régions. Comme chacun le sait, le dopage n'est pas l'apanage d'une seule région.

Le dernier point concernait le rapport du médiateur. Il s'est félicité du processus qui s'est déroulé jusqu'à présent. Cela n'a pas été facile de réduire le nombre de candidats de 140 à cinq et, alors que le processus touche à sa fin et que des questions se posent sur le calendrier et la date de mise en œuvre, il est toujours bon d'avoir ces informations à la disposition des athlètes. Il a remercié la direction pour le travail accompli jusqu'à présent.

M. REYES accueille favorablement le rapport. Il souhaite informer le comité exécutif que les États-Unis, en tant que l'un des membres gouvernementaux de la CADE, suivent le processus de création du conseil des sportifs en tant qu'élément essentiel de sa participation à la prise de décision, afin de garantir la diversité et l'indépendance des sportifs dans le cadre de cette prise de décision.

MME MARACINEANU souligne l'intérêt, en particulier en Europe, où le projet pilote aura lieu, de demander peut-être à certains des 140 candidats de poursuivre le travail pour les ONAD et de faire les mêmes choses que l'AMA a essayé de faire au niveau international, peut-être au niveau national. Elle serait très intéressée à ce que tous les athlètes en bénéficient. Comme un budget limité a été mentionné, il pourrait être possible de travailler au niveau européen et d'encourager le développement par le biais des autorités publiques.

M. SANDFORD remercie les intervenants pour leurs questions. En ce qui concerne le processus, il y a le groupe de travail. Il représente le Comité des sportifs, M. Kejval représente le Comité exécutif et Mme Kacie Wallace est la médiatrice du Comité olympique et paralympique américain. C'était le petit groupe de travail et c'est ainsi qu'il a mené le processus en interne jusqu'à présent. L'étape suivante consistait à organiser une réunion du groupe de travail sur le ou les meilleurs candidats. Il croit savoir que le groupe ne compte plus que trois candidats et qu'il faut donc procéder à une analyse. Il s'agit d'un groupe de travail du comité des sportifs, mis en place par le comité des sportifs, qui devra ensuite rendre compte au comité des sportifs de l'identité du meilleur candidat. Le processus serait ensuite poursuivi avec le comité des sportifs afin de répondre à toute question concernant les raisons pour lesquelles le groupe a estimé que la personne était la meilleure et si le comité a des préoccupations à ce sujet. Si l'un des membres du comité souhaite s'entretenir avec l'un des autres candidats finaux, il est certain que cela peut être arrangé. La recommandation du comité des sportifs sera ensuite transmise au comité exécutif et, enfin, comme il s'agit d'un poste de contractuel, le contrat devra être signé par le directeur général et le président. Le comité exécutif recevra donc une recommandation du comité des sportifs sur la personne qui, selon lui, devrait être le médiateur.

En ce qui concerne le calendrier, il espère vraiment terminer le processus rapidement et souhaite que le médiateur soit en place d'ici la fin de l'année. L'idéal serait que le médiateur soit en place dès le mois de novembre afin qu'il puisse, cette année-là, effectuer un travail préliminaire de mise en place. En février de l'année suivante, ils seraient en mesure de commencer à fournir des services, car ils allaient devoir créer le poste. De nombreux documents et procédures étaient en place, mais l'idée était que le médiateur s'approprie le processus et puisse également contribuer à sa mise en place. S'assurer qu'il soit en place d'ici le mois de novembre serait une bonne chose pour le calendrier.

Pour ce qui est de l'avenir, de très bons candidats du monde entier ont pris contact avec l'AMA. Un couple d'Australiens s'est montré très intéressé, si le rôle devait s'étendre à l'échelle mondiale, par la fonction de médiateur dans cette partie du monde et dans d'autres. Une grande partie de ce travail allait incomber aux médiateurs une fois qu'ils seraient en poste. Il leur a été clairement expliqué qu'il pouvait être extrêmement fructueux et bénéfique pour les athlètes, mais qu'ils allaient devoir faire le travail, évidemment pour justifier auprès des membres et de l'AMA qu'il était significatif et que les athlètes en voyaient réellement les avantages, de sorte que la construction de l'avenir serait là pour les soutenir par l'intermédiaire du groupe consultatif.

Toutefois, le médiateur devrait en être le moteur. À l'heure actuelle, personne ne sait d'où viendra le gros du travail, et il est difficile de le prévoir. Une fois le bureau ouvert ou une fois les lignes ouvertes et la communication établie, le médiateur serait en mesure de voir où se situent ces points et où il y a un réel besoin dans le système. Il espère que s'ils ont besoin de plus de ressources, ils pourront s'adresser au Comité exécutif et demander des ressources supplémentaires. Il peut s'agir d'embaucher quelqu'un d'autre sur un autre continent, pour 20 % de son temps. Il ne savait pas à quoi ressemblerait ce travail avant qu'il ne soit réellement entamé. Il s'agit d'un projet pilote d'une durée d'un an, et il faudra donc s'assurer qu'il est une réussite du point de vue des sportifs.

Répondant à M. Kayange Emonyi sur le retour d'information, il a déclaré qu'il avait été intéressé par le nombre de participants et par ce que les athlètes pensaient de l'AMA. Sa remarque est donc tout à fait pertinente. Le comité des sportifs avait également du travail à faire dans ce domaine, afin d'approfondir les raisons pour lesquelles les sportifs rencontraient ces difficultés ou avaient ces perceptions. Pendant les Jeux du Commonwealth, des discussions intéressantes ont eu lieu avec les athlètes sur la manière de répondre au sondage. Sur ce point, le sondage doit également être améliorée pour les sportifs.

LE PRÉSIDENT remercie M. Sandford pour sa réponse et ses explications très complètes.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur le médiateur.

- **6.2 Mobilisation des sportifs**

M. KEMP dit que les commentaires de M. Sandford ont été très complets et qu'il n'a donc pas grand-chose à ajouter. L'objectif du document était de présenter une partie du travail effectué par l'AMA dans le cadre de la mobilisation des sportifs, au-delà du Comité des sportifs de l'AMA. Toutefois, de nombreuses activités de l'AMA ont été menées par le comité, de sorte qu'une grande partie du travail a porté sur la transition vers le nouveau conseil. L'une des choses qu'il allait mentionner est le travail sur les indicateurs clés de performance et les perceptions des sportifs. Et, en ce qui concerne la remarque de M. Kayange Emonyi, le nouveau Conseil des sportifs serait une partie essentielle de ce travail, étant donné que, espérons-le, il y aura une meilleure représentation dans le monde entier et que les sportifs pourraient faire partie de la solution pour identifier pourquoi il y a des lacunes qui doivent être comblées et comment aller de l'avant et le faire. Le seul autre point qu'il souhaite aborder est un remerciement. L'AMA a mis en œuvre ses programmes de mobilisation lors des Championnats du monde d'athlétisme en Oregon et des Jeux du Commonwealth à Birmingham cet été, et a adopté une approche plus collaborative. Il souhaite remercier World Athletics, l'unité d'intégrité de l'athlétisme, avec laquelle l'AMA a coopéré, l'Agence antidopage des États-Unis à Eugène et la Fédération des Jeux du Commonwealth, l'UKAD et le comité des sportifs de la Fédération des Jeux du Commonwealth, avec laquelle l'AMA a travaillé pour faire avancer ses messages antidopage et rassembler les groupes des sportifs.

MME WELLS souhaite faire part, en tant que représentante de l'Océanie, de son soutien à ce projet et de ses remerciements pour le travail considérable qui a été accompli afin que les membres puissent en prendre connaissance ce jour-là. Elle est très intéressée par l'idée d'étudier comment, si le projet pilote est couronné de succès en Europe, ce modèle pourrait être transposé en Océanie. Elle souhaitait simplement le signaler officiellement et profiter de l'occasion pour souligner son engagement en faveur des sportifs, dont elle savait que le président lui accordait beaucoup d'importance. Elle se réjouit des développements récents.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur la mobilisation des sportifs.

7. Éducation

MME KANOUTÉ déclare qu'au lieu de se contenter de lire le rapport, qui figure déjà dans les documents de séance, elle souhaite présenter aux membres les points forts de la Conférence mondiale sur l'éducation, qui

s'est tenue à Sydney et qui pourrait être un peu plus instructive. Elle a fait une brève présentation. Comme les membres peuvent le constater à la vue des visages et des sourires sur les images, la conférence a été très réussie. Plus de 300 personnes venues du monde entier y ont participé. Elle a commencé par remercier sincèrement l'organisateur, Sport Integrity Australia, pour cette conférence vraiment extraordinaire et pour l'infrastructure remarquable qui l'a accueillie. Elle souhaite également remercier les dirigeants de l'AMA, le président et le vice-président, pour leur présence, ainsi que le directeur général et tous les membres du comité exécutif qui ont accepté de participer à la session. Un prix spécial pourrait être décerné pour avoir assisté au petit-déjeuner sur la conformité au Code. Elle remercie les membres de l'avoir soutenue. Cela a été vraiment extraordinaire. Elle souhaite remercier le département Éducation de l'AMA et, pour une fois, se réjouit d'avoir à ses côtés la directrice de l'éducation, Mme Amanda Hudson, qui, en moins de six mois, a mis au point un programme de travail remarquable. Elle a également remercié le personnel de l'AMA et ses collègues du comité Éducation. Comme les membres ont pu le constater, le thème était la coopération, l'innovation et l'éducation. Il fallait tenir compte d'un certain contexte et d'une certaine époque. Il s'agissait de la première conférence organisée après la mise en œuvre du Standard international pour l'éducation, qui en est actuellement à sa deuxième année, mais l'AMA a également voulu tenir compte de certains points clés : les sportifs ont commencé à pratiquer un sport propre et la majorité d'entre eux ont participé à des compétitions propres, le système sportif est complexe et les sportifs sont vulnérables. L'objectif était vraiment de rééquilibrer le système en s'efforçant de soutenir et de prévenir autant que d'attraper et de punir. L'idée était que les organisations antidopage s'efforcent d'éduquer les sportifs avant qu'ils ne soient contrôlés, comme le stipule le Standard. Parmi les principaux résultats de la conférence, elle souhaite souligner que le thème était l'innovation, la mise en œuvre et la coopération, ce qui a quelque peu changé par rapport au thème précédent de Pékin, qui était plus axé sur l'harmonisation. En ce qui concerne l'innovation, l'objectif était alors d'atteindre les sportifs, du terrain de jeu au podium, avec des programmes d'éducation progressifs et adaptés, et de travailler collectivement à l'amélioration des connaissances et de l'expertise des praticiens dans tous les domaines de la lutte contre le dopage par le biais de l'éducation. L'idée était de continuer à mettre en œuvre le SIE d'une manière innovante et créative tout en veillant à ce qu'il soit en rapport avec les athlètes et les autres. En ce qui concerne la collaboration, il a été convenu qu'il y avait une responsabilité partagée d'éduquer les sportifs et leur personnel de soutien, et l'AMA voulait vraiment encourager les OAD à le faire elles-mêmes, à obtenir l'aide de leurs pairs si nécessaire et à utiliser les outils et les ressources de l'AMA. L'idée était vraiment de s'assurer que l'AMA reste un facilitateur et que les praticiens disposent de la liberté et de l'expertise nécessaires à la mise en œuvre. L'AMA a encouragé une approche équilibrée de la lutte contre le dopage en mettant l'accent sur le soutien aux sportifs et la prévention des violations involontaires des règles antidopage. L'AMA s'est efforcée de veiller à ce que les programmes d'éducation soient fondés sur des données probantes et sur la recherche en sciences sociales. En ce qui concerne la mise en œuvre, l'AMA a encouragé un comportement sportif sain en éduquant les sportifs pour qu'ils fassent des choix éclairés, sans se contenter de leur dire ce qu'ils doivent savoir. L'AMA a impliqué les sportifs et a encouragé l'éducation basée sur les valeurs comme moyen de s'assurer que les sportifs qui ont commencé à pratiquer un sport propre le restent. L'AMA a plaidé activement en faveur de l'éducation et de la formation par le biais de diverses activités afin d'assurer un continuum d'apprentissage. Une approche à long terme a été adoptée, dans le respect de l'esprit du sport. Cela correspondait également à ce que le département Éducation de l'AMA voulait faire à long terme (SPIRIT), à savoir : positionner stratégiquement l'éducation comme un élément fondamental de tout programme antidopage ; promouvoir une culture du sport propre en reconnaissant que les sportifs ont commencé dans le sport propre ; améliorer l'accès à l'éducation pour les sportifs et leur personnel de soutien grâce à des solutions d'apprentissage et d'éducation numériques ; améliorer la qualité des programmes d'éducation grâce à des normes et des orientations politiques ; améliorer les capacités de la communauté du sport propre grâce à des normes professionnelles, à la formation et au développement ; et transformer les programmes antidopage dans la pratique grâce à une recherche en sciences sociales qui a un impact. Si l'AMA peut faire tout cela, elle est convaincue que tout le monde peut le faire ensemble et élever le niveau grâce à l'éducation.

Elle souhaite à nouveau profiter de l'occasion pour remercier le comité exécutif et le comité des nominations d'avoir envisagé de lui confier un nouveau mandat. Elle était très reconnaissante de cette opportunité. En tant que sportive, l'éducation a été très importante pour elle dans le cadre de son parcours, et elle était également heureuse de sensibiliser d'autres sportifs et de faire partie de la solution.

Le PROFESSEUR ERDENER félicite Mme Kanouté, qui a fait un excellent travail avec le soutien de Sport Integrity Australia. D'une manière générale, il s'agit de l'une des meilleures activités d'éducation menées par l'AMA.

MME MARACINEANU déclare qu'étant sur place depuis une semaine, elle a eu la chance de participer à ces deux journées d'éducation. L'événement a été vraiment remarquable. Elle a été très heureuse de découvrir Sport Integrity Australia. Il faudrait vraiment le faire connaître à l'extérieur, car c'est une organisation très intéressante qui traite non seulement du dopage mais aussi d'autres thèmes de l'intégrité sportive. Elle essaiera en France de faire un aussi bon travail en 2024. Elle est heureuse que l'événement soit organisé en France, l'année des Jeux olympiques. Elle est très reconnaissante de l'organisation, mais l'AMA devrait peut-être penser non seulement aux athlètes nationaux ou internationaux, mais aussi s'assurer que 100 % des enfants entrant dans un entraînement régulier entendent parler du dopage au moins une fois par an. Elle a beaucoup apprécié la précision d'ADeL et tout ce que les participants ont appris pendant ces deux jours, qui témoignent de l'excellent travail de l'AMA. Cependant, il serait peut-être possible d'être moins ambitieux en termes de précision et plus ambitieux en termes de quantité de personnes que l'AMA pourrait atteindre, au moins en informant les enfants de l'existence du dopage lorsqu'ils atteignent l'âge de 10 ou 12 ans et qu'ils commencent à s'entraîner une fois par jour.

MME BATTAINI-DRAGONI félicite Mme Kanouté. Pour quelqu'un comme elle, qui est membre de l'AMA depuis un certain temps, impliqué dans le Comité exécutif et le Conseil de fondation, mais qui n'a jamais eu l'occasion de participer à des réunions telles que l'événement éducatif qui s'est tenu cette semaine, le résultat a été extraordinaire. Il est très important de s'occuper du travail et de l'ordre du jour des réunions du comité exécutif et du conseil de fondation, mais l'événement éducatif et la qualité des présentations et du travail sont quelque chose que tous les membres devraient avoir l'occasion d'expérimenter. Ce serait une excellente formation pour tous les membres. Elle a demandé à Mme Kanouté s'il serait possible de diffuser certaines des présentations qui ont été faites, car elles méritent d'être examinées et relues. Il y a eu toutes sortes de contenus extraordinaires. Les membres doivent en tirer le meilleur parti. L'utilisation d'expériences telles que la conférence sur l'éducation qui s'est tenue cette semaine ne peut être que bénéfique pour les membres. Les événements sur l'éducation et d'autres thèmes importants devraient être répétés. Elle remercie Mme Kanouté et son équipe pour leur excellent travail.

MME KANOUTÉ remercie vivement les membres pour leur soutien et leurs remarques très aimables. Beaucoup d'entre elles peuvent être transmises à Mme Hudson et à son équipe. Mme Hudson était présente pour répondre à certaines des préoccupations exprimées par les membres. Dans son monde, Mme Hudson est considérée comme tombée du ciel. C'est pourquoi le programme était si intense. Le comité lui en est évidemment très reconnaissant. Certains membres savent peut-être qu'elle partira bientôt pour une courte période et qu'elle nous manquera, mais le travail sera toujours fait.

MME HUDSON remercie les membres pour leur soutien. Elle est très reconnaissante qu'en plus du Président, de Mme Yang et de M. Niggli, les membres du Comité exécutif aient pris le temps d'assister à l'événement. La foule était différente dans le domaine de l'éducation, comme les membres l'ont probablement vu sur le bateau en ce qui concerne les divertissements culturels.

En ce qui concerne la demande de Mme Battaini-Dragoni, elle examinera toutes les présentations et sera très heureuse de mettre du matériel à la disposition du Comité exécutif. Elle travaillera avec le personnel de l'AMA sur la manière de distribuer ces informations, mais elle est simplement reconnaissante de l'intérêt et du soutien qu'elles suscitent. Elle a estimé que le message était clair et net en ce qui concerne le rééquilibrage du

système. L'AMA devait détecter la vulnérabilité des sportifs, essayer de rééquilibrer le système et augmenter l'investissement. Le mérite en revient à l'AMA. L'AMA était à la pointe de l'investissement dans l'éducation. Elle pense que cela a été bien accueilli par toutes les personnes présentes. Mme Kanouté et elle-même ont eu l'occasion de s'entretenir avec différents groupes régionaux et de mieux comprendre leurs défis, ce qui a été très instructif pour elle, et il y a beaucoup d'actions qui peuvent être prises pour améliorer le système. Elle a remercié M. Sharpe et son équipe ainsi que toutes les personnes présentes.

LE PRÉSIDENT souhaite conclure ce point de l'ordre du jour et se faire l'écho de ce qui a été dit au sujet de la conférence. Il pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'elle a été un grand succès. Il est très heureux des résultats obtenus. Il souhaite tout d'abord remercier les hôtes pour leur formidable hospitalité, Sport Integrity Australia, le gouvernement australien, Mme Kanouté, Mme Hudson et toute l'équipe de l'AMA, les bénévoles et toutes les personnes impliquées. Les résultats étaient extrêmement importants pour l'avenir de la lutte contre le dopage et l'objectif était que la politique antidopage ne se limite pas à la capture et à la punition ; le soutien et la prévention étaient tout aussi importants. C'était la direction et l'objectif pour l'avenir de l'ensemble de la communauté antidopage. Il y a eu des débats fantastiques et des personnes étonnantes qui ont été très impliquées. Il faut dire que la barre a été placée très haut. Il attend avec impatience France 2024. Enfin, il souhaite remercier les organisateurs de lui avoir donné l'occasion de présenter ses talents de danseur sur le bateau !

MME YANG pense que tout le monde est d'accord pour dire que la conférence sur l'éducation a été un grand succès. Elle suggère qu'à l'avenir, si cela est possible, l'AMA pourrait envisager de combiner ces événements avec une réunion du Comité exécutif ou du Conseil de fondation, car ces événements offrent une excellente occasion d'éduquer tout le monde. Non seulement les gens devraient venir avec des documents, mais ils devraient aussi participer à des activités.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Yang pour son excellente idée.

D É C I S I O N

Le rapport du Comité Éducation est noté.

8. Conformité

LE PRÉSIDENT demande à M. Gourджи de présenter son rapport.

M. GOURDJI indique que le document présenté aux membres fournit un résumé des principales activités entreprises par le Comité de révision de la conformité depuis la dernière réunion du Comité exécutif en mai. Il y a eu une réunion hybride les 11 et 12 août, ainsi qu'une réunion d'une journée à huis clos du Comité de révision de la conformité. Il a d'abord résumé les activités de contrôle de conformité. En ce qui concerne RUSADA, le Comité de révision de la conformité a continué à recevoir des mises à jour et à suivre de près le plan de suivi de la réintégration de RUSADA, ainsi que la mise en œuvre de la décision du Tribunal arbitral du sport concernant RUSADA. Le Comité de révision de la conformité a continué d'examiner attentivement les progrès réalisés par rapport aux conditions de réintégration et a conseillé la direction de l'AMA sur les données et les preuves nécessaires à son examen et à son évaluation continue. En ce qui concerne l'ONAD ukrainienne, comme les membres le savent, à la suite de la publication du rapport du Département Renseignement et enquêtes de l'AMA, une recommandation de non-conformité avait été faite au Comité exécutif. Cependant, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, le Comité de révision de la conformité avait mis à jour sa recommandation au Comité exécutif en février sur la base de la clause de force majeure. Il a donc suspendu sa recommandation. Un point séparé de l'ordre du jour contenait une recommandation révisée au Comité exécutif à la lumière de la situation de force majeure. Le Comité de révision de la conformité a également reçu des mises à jour sur les opérations de l'ONAD ukrainienne et sur les activités de contrôle des sportifs ukrainiens encore en compétition. Le Comité de révision de la conformité a été tenu informé de la communication permanente entre

l'ONAD et l'AMA et du travail effectué par l'ONAD avec le soutien d'autres agences nationales antidopage. Le Comité de révision de la conformité a été très encouragé par la collaboration et les actes de solidarité d'un certain nombre d'OAD, qui ont permis aux athlètes ukrainiens de continuer à être soumis à un programme antidopage solide.

Deux nouveaux cas de non-conformité au Code ont été examinés, l'un pour la Fédération internationale de bodybuilding et de fitness, l'IFBB, et le comité a fait une recommandation de non-conformité au Comité exécutif, qui fait l'objet d'un point distinct. Il y en avait également un pour l'ONAD portoricaine. Le comité avait recommandé de donner à l'ONAD quatre mois pour corriger sa non-conformité, faute de quoi l'AMA enverrait automatiquement à l'ONAD portoricaine une mise en demeure pour non-conformité. Cette question a également été abordée dans le cadre d'un point distinct pour examen et considération.

Le comité a examiné l'ONAD de la RPDC, qui n'est toujours pas conforme, mais qui fait l'objet de mises à jour.

En ce qui concerne la révision des Standards, le comité d'examen de la conformité a reçu une mise à jour suite à la consultation des parties prenantes sur les révisions proposées du Standard international pour la conformité au Code des signataires. Une brève mise à jour a été fournie aux membres dans le rapport du directeur général et le comité demandera l'approbation du comité exécutif plus tard dans l'année, après une consultation supplémentaire des parties prenantes.

Le Comité de révision de la conformité a continuellement fourni des conseils et supervisé le programme de conformité de l'AMA avec satisfaction. Elle a participé à l'élaboration d'un système de gestion du risque de non-conformité et a donné des conseils à ce sujet. Il a également reçu des mises à jour sur les progrès de l'AMA dans la réalisation de son plan annuel 2022, qui comprend ses objectifs stratégiques et ses cibles pour l'année. Le comité a été très satisfait et il souhaite profiter de l'occasion pour remercier le département de conformité de l'AMA pour tout le soutien qu'elle a apporté au Comité de révision de la conformité et pour l'excellent travail qu'elle a accompli jusqu'à présent cette année.

Le rapport du Comité de révision de la conformité au comité exécutif est terminé et il se tient à la disposition des membres pour répondre à leurs questions. Il est également prêt à intervenir sur les points 8.1 et 8.2. Il souhaite profiter de l'occasion pour remercier le comité des nominations et le comité exécutif d'avoir pris en considération sa candidature, la confiance qui lui a été accordée et de l'avoir nommé président pour le mandat à venir.

LE PRÉSIDENT remercie M. Gourджи et demande aux membres s'ils ont des commentaires ou des questions concernant le rapport.

MME MARACINEANU déclare qu'au nom de l'Europe et des autorités publiques, elle souhaite vraiment marquer son admiration pour l'Ukraine et le centre chargé des politiques antidopage car, en tant qu'ancienne ministre, elle sait à quel point il est difficile de trouver une place dans la loi pour mettre les codes nationaux en conformité, surtout en période de conflit. Il est vraiment impressionnant qu'ils aient réussi à le faire. Elle souhaite également remercier toutes les ONAD européennes pour les tests effectués sur les athlètes ukrainiens qui s'entraînent dans leur pays. Elle encourage les autres ONAD à faire des efforts similaires, car elle sait que c'est un effort de trouver les athlètes et de savoir qu'ils sont dans leur pays. Elle encourage également l'AMA à excuser aussi longtemps que nécessaire toute non-conformité du centre national ukrainien tant que le pays se trouve dans cette situation.

DR SANGENIS souhaite profiter de l'occasion pour faire un commentaire sur Porto Rico. Elle tient à exprimer sa sympathie à l'égard du peuple portoricain. Ils subissent une catastrophe majeure après le passage d'un ouragan qui a fait des blessés et des morts et a privé d'électricité les trois quarts de l'île. Il s'agit d'un événement récent. Elle sait qu'ils ont travaillé pour remédier à tous les problèmes. Toutefois, en ce qui concerne les quatre mois pour la loi, qui est le principal point sur lequel ils doivent travailler, le Comité de révision de la conformité

et le Comité exécutif devraient peut-être tenir compte de la catastrophe majeure, car il est très possible qu'il y ait d'importants problèmes de santé et de sécurité dans les mois à venir dans ce pays.

M. LALOVIC remercie le président de lui avoir donné la parole et remercie également le président du Comité de révision de la conformité pour son rapport. Le mouvement sportif soutient la proposition du Comité de révision de la conformité d'excuser provisoirement les non-conformités du Centre national antidopage d'Ukraine tant que la force majeure continue d'empêcher les signataires de corriger les non-conformités en temps voulu.

Sur un autre sujet, il a également tenu à dire que le mouvement sportif soutenait l'envoi par l'AMA d'une mise en demeure alléguant le non-respect du Code mondial antidopage et de tous les Standards internationaux à la Fédération internationale de bodybuilding et de fitness ainsi qu'à l'ONAD portoricaine. Il vient d'entendre parler des défis auxquels le pays est confronté, mais il pense que ceux qui sont membres du Comité exécutif depuis longtemps ont vu que l'absence de réponse se prolongerait trop longtemps si aucune mesure n'était prise.

M. REYES souhaite faire une remarque importante concernant Porto Rico, car un rapport de dernière minute a été reçu sur la conformité de l'ONAD portoricaine. Il remercie le Comité de révision de la conformité pour son excellent travail. Il informe les membres du Comité exécutif des récentes informations importantes concernant Porto Rico, qui est membre de la CADE. Il s'agit d'un pays lié aux États-Unis mais indépendant d'un point de vue sportif. Le Comité de révision de la conformité avait recommandé une déclaration de non-conformité en raison de cinq constatations critiques et de mesures correctives non mises en œuvre. L'ONAD de Porto Rico a fait d'énormes efforts, avec l'aide du bureau régional de l'AMA pour l'Amérique latine, du gouvernement et de la coopération de l'ORAD. Deux jours auparavant, elle avait mené à bien quatre des cinq actions correctives en suspens, ce qui signifie que le Comité de révision de la conformité a modifié sa recommandation de non-conformité et formulé une nouvelle recommandation visant à placer l'ONAD sur la liste de surveillance. L'ONAD disposait de quatre mois pour mettre en œuvre la dernière action corrective. Il s'est félicité du changement de recommandation du Comité de révision de la conformité. Le Comité de révision de la conformité a accompli un travail considérable. La dernière mesure corrective est une modification de la législation nationale, pour laquelle un projet de loi a déjà été soumis au congrès national. L'approbation de cette loi dépend de l'organe législatif de Porto Rico, et Porto Rico se trouve actuellement dans une situation d'urgence en raison de l'impact de l'ouragan, une grande partie du pays étant privée d'électricité et d'eau, comme on peut le voir dans les médias. Il demande que cette situation soit considérée comme un cas de force majeure. Le congrès national se concentrera davantage sur la reprise dans les semaines à venir. Le CADE a donc demandé une prolongation du délai accordé par le Comité de révision de la conformité en ce qui concerne la satisfaction de l'exigence en suspens.

MME WELLS a pris note de la contribution de son collègue et en tiendra compte ; cependant, elle souhaitait simplement noter officiellement que la position de One Voice était de soutenir les recommandations du Comité de révision de la conformité.

- **8.1 Approche concernant l'Ukraine**

M. GOURDJI informe les membres que, concernant le cas de non-conformité du Centre national antidopage d'Ukraine, les membres ont le rapport sous les yeux. Il présente le contexte de l'ONAD et les recommandations de non-conformité formulées à la suite de la publication du rapport du Département Renseignement et enquêtes de l'AMA. Cependant, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, le Comité de révision de la conformité avait mis à jour sa recommandation au Comité exécutif le 25 février sur la base de la clause de force majeure. Il a donc suspendu sa recommandation. Lors de la réunion précédente, le Comité de révision de la conformité avait décidé de recommander au Comité exécutif d'excuser provisoirement les non-conformités de l'ONAD tant que le cas de force majeure continuait d'empêcher le signataire de corriger les non-conformités dans les délais impartis. Ceci est conforme à l'article 8.43 du Standard. Il a assuré le Comité exécutif que le Comité de révision de la conformité continuerait à examiner la situation et les activités de l'ONAD et réévaluerait le cas à chacune de ses prochaines réunions. Le rapport présenté aux membres fait également le point sur

l'ONAD, notamment sur les contrôles des sportifs ukrainiens, qui représentent une excellente collaboration entre l'AMA, l'ONAD ukrainienne et d'autres OAD. Les membres sont saisis de la décision demandée au paragraphe 1 du point 8.1.

- 8.2 Cas de non-conformité

M. GOURDJI poursuit avec le point 8.2. La pièce jointe a été mise à jour, comme cela a été souligné à juste titre. La version a été communiquée aux membres quelques jours auparavant. Le premier cas concerne la Fédération internationale de bodybuilding et de fitness (IFBB). Le Comité de révision de la conformité demande au Comité exécutif d'approuver l'envoi par l'AMA d'une mise en demeure à l'IFBB pour non-conformité au Code mondial antidopage et aux Standards internationaux. Le cas relatif à l'IFBB est reflété au paragraphe 2. En résumé, l'AMA a procédé à un audit virtuel de l'IFBB en juin 2021. À l'époque, 15 des 17 mesures correctives critiques n'avaient pas été mises en œuvre. Le groupe de travail de l'AMA sur la conformité avait lancé une procédure de conformité et l'IFBB avait reçu un soutien et des conseils continus de la part de l'AMA. Après l'expiration du délai de trois mois accordé par le groupe de travail, l'IFBB a mis en œuvre cinq actions critiques, comme indiqué au paragraphe 2. Le Comité de révision de la conformité a discuté du cas lors de sa dernière réunion et a décidé de recommander au Comité exécutif d'approuver l'envoi par l'AMA d'une notification à l'IFBB affirmant qu'elle n'était pas en conformité avec le Code et proposant que les conséquences basées sur l'article B.3.1 de l'annexe B du Standard, telles que décrites au paragraphe 2 de la pièce jointe, soient appliquées. En ce qui concerne la réintégration, le Comité de révision de la conformité a recommandé au Comité exécutif de faire de la mise en œuvre des actions correctives en cours et du respect des conséquences de la non-conformité une condition pour la réintégration de l'IFBB. La décision demandée se trouve au paragraphe 1 du point 8.2.

Le dernier cas concernait Porto Rico. Il a entendu des interventions très favorables à ce qui a été écrit. Les détails se trouvent au paragraphe 3 du rapport, mais peuvent être résumés comme suit : l'ONAD de Porto Rico avait des non-conformités résultant du programme de contrôle continu de l'AMA, ainsi que de l'examen de ses règles antidopage. Lors de la précédente réunion du Comité de révision de la conformité en août, l'ONAD portoricaine avait cinq actions critiques en cours qui n'avaient pas été résolues, ainsi qu'une législation et une réglementation existantes qui n'étaient pas conformes au Code 2021. Toutefois, depuis la réunion du mois d'août, l'ONAD a effectivement mis en œuvre les actions critiques en suspens, a rédigé et adopté les modifications requises de ses règles, et a partagé les révisions nécessaires d'une autre loi et fourni un calendrier pour sa promulgation. Par conséquent, le Comité de révision de la conformité a recommandé au Comité exécutif d'ordonner à la direction de l'AMA de donner à l'ONAD portoricaine quatre mois, à compter de la date de cette réunion du Comité exécutif, pour corriger la non-conformité en suspens. Si la loi restante n'était pas adoptée avant le 23 janvier 2023, conformément à l'article 8.45 du standard, l'AMA enverrait automatiquement à l'ONAD portoricaine une mise en demeure constatant la non-conformité et proposant les conséquences suivantes, fondées sur l'article B.3.1 de l'annexe B du standard et les conditions de réintégration telles que reflétées au paragraphe 3e de la pièce jointe, de sorte que la décision demandée figurait au paragraphe 1 du point 8.2. C'est ainsi que s'achève son rapport.

LE PRÉSIDENT remercie M. Gourdji pour son rapport.

M. KEJVAL remercie le Comité de révision de la conformité et M. Gourdji pour le rapport, notamment en ce qui concerne l'Ukraine et les mesures prises. Il souhaite remercier la Pologne et l'ONAD polonaise pour l'aide extraordinaire apportée à leurs collègues ukrainiens. Cela mérite d'être souligné.

La deuxième chose qu'il souhaite souligner est qu'un an auparavant, les membres ont reçu des documents concernant l'opération Hercules et qu'il y a eu des allégations très sérieuses. Il a également été question de certaines infractions à la loi. Sa question était de savoir si l'AMA était sûre à 100 % que toutes les personnes liées à ces pratiques avaient été exclues du système. Il parlait de fonctionnaires ou d'athlètes.

M. YOUNGER répond que la réponse à la question est oui, et même plus que prévu.

M. GOURDJI déclare qu'il n'a rien à ajouter.

LE PRÉSIDENT exprime à nouveau ses remerciements pour la grande solidarité et l'unité dont fait preuve la communauté antidopage à l'égard de l'Ukraine. La guerre en Ukraine est une tragédie, mais elle a fait ressortir le meilleur du mouvement antidopage mondial. La collaboration et la solidarité des autres pour maintenir un programme antidopage efficace pour les athlètes ukrainiens qui sont encore en compétition sont essentielles et cruciales. Il est très heureux que la communauté antidopage ait passé ce test d'humanité. Elle doit poursuivre ses efforts et rester unie avec les sportifs et les collègues ukrainiens qui pratiquent un sport propre. Il remercie tout particulièrement M. Kejval pour son commentaire concernant son pays et l'attitude de l'OAD polonaise.

Pour mémoire, en ce qui concerne le point 8.1, les membres ont-ils convenu d'excuser provisoirement les non-conformités du Centre national antidopage d'Ukraine en raison d'un cas de force majeure qui continue d'empêcher le signataire de corriger ses non-conformités en temps voulu ?

La deuxième question portait sur le point 8.2. Les membres ont-ils approuvé la recommandation d'approuver l'envoi par l'AMA d'une notification formelle de non-conformité à la Fédération internationale de culturisme et de fitness ? Ont-ils également approuvé la recommandation visant à demander à la direction de l'AMA d'accorder à l'ONAD de Porto Rico un délai supplémentaire de quatre mois pour corriger sa non-conformité, faute de quoi l'AMA lui enverrait automatiquement une mise en demeure pour non-conformité ? Les deux points 8.1 et 8.2 sont donc terminés.

D É C I S I O N S

1. La mise à jour de la conformité a été notée.
2. L'approche proposée concernant l'Ukraine est approuvée.
3. L'approche proposée pour les cas de non-conformité est approuvée.

9. Santé, médecine et recherche

Le PROFESSEUR ENGBRETSSEN déclare qu'il va parler du Comité Santé, médecine et recherche. Il s'agit d'une très bonne combinaison de scientifiques, de professeurs de laboratoire et de cliniciens. Il présente les grandes lignes de la liste des interdictions et des bourses de recherche. Le Dr Rabin l'aidera ensuite à fournir des détails sur les bourses de recherche.

Les discussions sur le cannabis et sur la question de savoir si la liste des interdictions doit rester inchangée ou être modifiée ont constitué le point fort de la rencontre. Ce processus a été approfondi. Le Comité a consulté de nombreux groupes différents. Près de 100 % d'entre eux ont accepté de maintenir le cannabis sur la liste des interdictions sans changement. Trois pays s'y sont opposés, mais la grande majorité d'entre eux souhaitait que le cannabis reste sur la liste des interdictions. Une publication scientifique sera bientôt publiée sur les travaux du comité concernant l'examen et il y aura d'autres résultats sur l'amélioration des performances du cannabis. Des recherches seront menées dans ce domaine.

L'autre point sur lequel le Comité souhaite insister est l'ajout du tramadol à la liste des interdictions. Comme de nombreux membres le savaient, l'UCI avait déjà inscrit le tramadol sur sa liste des substances interdites pour des raisons de santé, et l'AMA allait inclure le tramadol dans la liste des interdictions en 2024. En résumé, la raison pour laquelle la date a été repoussée de 2023 à 2024 est que l'AMA avait besoin de temps pour mener l'étude visant à établir la LMR du tramadol dans l'urine et pour préparer les laboratoires et éduquer les communautés médicales et sportives, tout comme elle l'avait fait pour les corticostéroïdes un an plus tôt. Le calendrier était le même : en gros, deux ans avant que le changement ne soit effectué. La même chose se produirait avec le tramadol. Le tramadol améliorerait les performances. Plusieurs projets l'ont démontré et, comme il l'a dit, l'UCI l'a déjà interdit pour des raisons de santé. Il sera donc sur la liste à partir de 2024.

En ce qui concerne les projets de recherche, 46 demandes ont été déposées cette année, ce qui représente une diminution par rapport au nombre habituel de demandes. C'était une préoccupation. Trois évaluateurs ont examiné chacune des candidatures. Il y avait environ deux millions de dollars américains à utiliser pour ce type d'application. Au total, 18 projets avaient été financés à ce moment-là ou avaient été proposés pour être financés à ce moment-là. Il restait un total d'un million de dollars pour des études désignées en cours de réalisation et pour des projets ciblés. Il a été très heureux d'apprendre que le budget de la recherche serait augmenté l'année suivante. Il a remercié les membres pour cela. Il a également tenu à préciser que le processus pour les projets de recherche serait probablement modifié. Comme les membres le savent, à l'époque, il n'y avait qu'une seule date à laquelle ils devaient se présenter, après quoi il fallait attendre un an avant la prochaine occasion. L'objectif était de lancer un processus plus dynamique, permettant aux personnes d'envoyer leurs projets, qui pourraient être examinés de manière dynamique dans un court laps de temps, et de connaître les résultats dans un délai de quelques mois, au lieu de près d'un an, comme c'était le cas jusqu'à présent

- 9.1 Liste des interdictions pour 2023

Le DR RABIN informe les membres que le professeur Engebretsen présentera la liste des interdictions et qu'il interviendra après les décisions sur la liste des interdictions et le programme de surveillance.

Le PROFESSEUR ENGBRETSSEN informe les membres qu'il n'y a pas de changement dans la partie concernant le cannabis. En ce qui concerne le tramadol, les membres verront qu'il figurera sur la liste des interdictions à partir de 2024, mais qu'il n'y aura pas de changement en 2023.

Le DR RABIN souligne certains des autres changements en plus de ceux que le professeur Engebretsen a mentionnés concernant le cannabis et le tramadol, qu'il est recommandé d'ajouter en 2024. Quelques modifications ont été apportées. Dans la section S1, comme les membres peuvent le voir à l'écran, deux substances ont été ajoutées. Comme les membres le savent, les personnes qui inventent de nouveaux stéroïdes anabolisants ne manquent pas de créativité. Deux d'entre eux ont été identifiés en particulier et deviennent de plus en plus importants dans l'environnement sportif. La décision a été prise de les ajouter à titre d'exemple à la liste des interdictions. Ils étaient déjà interdits par définition, mais ils ont été ajoutés à titre d'exemple. Il s'agit du 17-alpha-méthylepitiostanol, également connu sous le nom d'épistane, et de l'androl-4-en-3-11-17-trione. Pour poursuivre brièvement, en ce qui concerne les autres agents anabolisants, la ractopamine a été ajoutée. Elle était déjà interdite, cela ne fait aucun doute. Il s'agit d'un stimulateur de croissance utilisé chez les bovins. Elle a été ajoutée parce qu'elle est également mentionnée dans certains documents techniques. Il s'agit simplement d'un détail technique. Deux exemples de SARMS ont été ajoutés. Le problème est le même que pour les stéroïdes anabolisants. Certaines de ces SARMS sont de plus en plus souvent mises sur le marché. Il s'agit de substances non approuvées. Elles peuvent être considérées comme des substances illégales dans une certaine mesure, mais on les voit de plus en plus. Il y avait deux noms de code : S-23 et YK-11. L'AMA a vu récemment non pas des anticorps neutralisant la myostatine, qui est le frein à la croissance musculaire, pour simplifier, mais des anticorps qui ciblent le précurseur des inhibiteurs de la myostatine. C'est quelque chose de nouveau, et l'apitegromab a été ajouté comme substance parce que, en fin de compte, il a exactement le même effet de promotion de la croissance musculaire ou de prévention du frein à la croissance musculaire. Il s'agit d'une substance qui, par définition, a un impact sur le muscle, et elle a donc été ajoutée. Juste en dessous, dans la section quatre, il y a eu une renumérotation de la section. Il s'agissait d'un élément cosmétique. Pour clarifier les choses, la section avait besoin d'être mieux numérotée. C'est un point qui a été mentionné et corrigé, en quelque sorte. Certaines parties prenantes ont fait remarquer que la section S5 devait être mieux alignée sur d'autres sections de la Liste des interdictions, ce qui a été accepté par les membres du groupe d'experts de la Liste. Là encore, il ne s'agit que d'un changement cosmétique. L'exemple d'un diurétique, le torsemide, a été ajouté à la liste des exemples dans la section sur les diurétiques. Il y a toujours une exception pour l'application de l'imidazole, qui n'a pas d'impact. Encore une fois, une précision : une substance a été ajoutée, le voxelotor, qui a été approuvée pour la drépanocytose. Son effet est intéressant car il déplace la fixation de l'oxygène sur les organes et a également pour effet d'augmenter la sécrétion d'EPO. Les experts l'ont examiné et ont estimé

que le voxelotor devait être ajouté en tant que substance à la liste des substances et méthodes interdites. Il a ensuite apporté deux précisions : les stimulants sont un domaine dans lequel il y a beaucoup de nouvelles substances, mais il ne s'agit pas, techniquement parlant, de nouvelles substances. Simplement, certains fabricants ou distributeurs de ces substances se sont montrés très créatifs et n'ont cessé de changer de nom. Certaines parties prenantes ont déclaré que deux de ces substances, en particulier les dérivés de la méthylhexanamine, portaient des noms différents sur leur territoire. Ils ont recommandé à l'AMA de les ajouter pour l'information des sportifs, ce que le groupe d'experts a accepté de faire. Il est intéressant de noter qu'une substance a été ajoutée, le solriamfétole, qui est un anti-narcoleptique. Il s'agit d'une nouvelle substance qui a été ajoutée. Simplement, en ce qui concerne les exceptions pour les dérivés imidazolés, la voie d'administration orale a été ajoutée à des fins de clarification. Comme l'a mentionné le professeur Engebretsen, la section S8 n'a pas changé. La section S9, qui avait été fortement modifiée l'année précédente, n'a pas changé. La voie orale a été ajoutée à la liste des exceptions pour les glucocorticoïdes. Les sports nautiques ont souhaité que les bêta-bloquants soient également interdits hors compétition, ce qui était déjà le cas pour le tir, et le minigolf a été ajouté en tant que fédération dans laquelle les bêta-bloquants peuvent améliorer les performances. Il pense que cela conclut les modifications proposées pour la Liste des interdictions 2023.

Le programme de surveillance pour 2023 a fait l'objet de quelques modifications importantes, dont l'ajout de l'hormone de libération de la gonadotrophine (GnRH) chez les jeunes femmes. Il peut être utilisé pour retarder la puberté, ce qui est un sujet de préoccupation dans certains sports. L'idée serait d'effectuer le suivi dans certains sports ciblés dans lesquels le retard de la puberté pourrait être un problème. L'AMA y travaille actuellement. L'hyposén est une substance qui a été ajoutée mais qui n'est pas nécessairement classée dans une certaine catégorie. Il s'agit d'une substance qui favorise le métabolisme de l'organisme et qui a été observée dans quelques cas. Il y avait une volonté de surveiller l'utilisation de cette substance dans différents sports et différents pays. Enfin, la diamorphine et ses analogues ont été ajoutés en tant que stupéfiants. Il s'agissait d'une catégorie d'analgésiques, qui étaient des peptides, et il s'agissait de différentes modifications autour du même squelette du peptide. On sait qu'il est utilisé pour le dopage des chevaux. L'une des questions était de savoir s'il était possible de l'utiliser également chez l'homme. Il était intéressant de voir si la diamorphine ou ses analogues posaient également un problème dans le sport humain. Les présentations sur les modifications de la Liste des interdictions et le programme de surveillance pour 2023 se sont ainsi achevées.

Le PROFESSEUR ERDENER remercie le Comité Santé, médecine et recherche pour sa présentation. Il souhaite dire un mot sur le tramadol. Il existe des preuves d'une légère amélioration des performances dans certains sports, tels que le cyclisme, comme cela a également été mentionné, et il est donc juste qu'il soit interdit. Toutefois, il est important d'être proportionné et d'éviter les résultats d'analyse négatifs par inadvertance. Le tramadol et la codéine sont les analgésiques opiacés les plus couramment prescrits, car il ne s'agit pas de drogues contrôlées. Ils peuvent être prescrits sur une ordonnance normale, sont couramment utilisés dans de nombreux sports, comme le rugby pour les blessures traumatiques et l'aviron, par exemple, pour les douleurs dorsales, et sont très utiles d'un point de vue thérapeutique. L'année supplémentaire a été nécessaire pour former le personnel médical en particulier, et aussi pour permettre aux personnes de passer du tramadol à d'autres solutions. L'utilisation du tramadol est une pratique courante en médecine, et plus particulièrement en médecine sportive. Il faut avoir le temps de changer les pratiques médicales. S'il n'y a pas une année supplémentaire, il y aura probablement des résultats positifs par inadvertance et des athlètes innocents en souffriront. Le tramadol n'étant pas une aide ergogénique efficace dans la plupart des sports, il est proportionné de retarder l'interdiction d'un an. Il est déjà contrôlé efficacement dans le cyclisme, conformément aux règles de l'UCI. Sur la base de l'expérience acquise et des questions soulevées par l'inclusion du meldonium dans la liste, le comité exécutif a discuté et convenu de l'importance d'assurer un délai de communication suffisant pour l'introduction de l'interdiction des glucocorticoïdes administrés par injection, et une prudence similaire devrait être appliquée dans ce domaine.

Au nom des autorités publiques, MME WELLS confirme, en tant que présidente de One Voice, leur approbation de la liste des interdictions. Toutefois, One Voice n'a pas adopté de position unanime sur l'introduction différée du tramadol, de sorte que chaque région exprimera son point de vue individuel à ce sujet. En tant que représentante de l'Océanie, cette série de réunions a été sa première occasion d'examiner la Liste des interdictions. Elle souhaite donc exprimer son soutien et complimenter l'AMA pour le travail accompli et les différents experts qui y ont contribué. Elle a relevé deux points en particulier. Premièrement, lorsque l'Océanie a consulté les groupes consultatifs des sportifs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, l'opinion majoritaire était de préférer que le tramadol soit interdit à partir de 2023. Cependant, depuis ces consultations, One Voice a bénéficié d'informations scientifiques et juridiques supplémentaires qui ont mis en évidence les obstacles à cette interdiction. One Voice a donc accepté l'échéance de 2024, et il est impératif que les parties prenantes externes soient clairement informées des raisons de cette introduction tardive afin d'éviter toute critique.

Deuxièmement, elle souhaite vivement que l'AMA et les groupes d'experts compétents continuent d'étudier les moyens de permettre le don de plasma, qui peut sauver des vies. Elle a été informée que le médicament restait interdit pour les sportifs de tous niveaux et qu'il n'était pas possible de recourir à des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques. En tant que ministre australien des soins aux personnes âgées, j'ai pu constater que cela avait un impact significatif sur la santé de la communauté et sur le don de plasma, qui a permis de sauver des vies. Elle a également été informée que l'impact potentiel sur le passeport sanguin pouvait être géré. Par conséquent, l'Océanie et d'autres autorités publiques continueront à demander à l'AMA de trouver un moyen de rendre possibles ces contributions aux dons de plasma qui sauvent des vies, lors de la révision de la Liste des interdictions en 2024.

M. SANDFORD évoque le cannabis et le tramadol. Il souhaite également remercier le groupe consultatif d'experts de la Liste qui, dans le cadre de son examen du cannabis sur la Liste des interdictions, a contacté le comité des sportifs et a eu un certain nombre de discussions avec ses membres. Le comité des sportifs a apprécié qu'on lui demande son avis. Il est certain qu'il encouragera davantage cette démarche à l'avenir. Il s'agit d'un sujet d'actualité et il attend avec impatience cette recherche, car il semble qu'il y ait un réel manque de recherche sur l'amélioration des performances par le cannabis. Du côté du comité des sportifs, les avis sont partagés sur le maintien du cannabis dans la liste des interdictions. Les opinions sur le cannabis et sa consommation sont très diverses. Dans l'ensemble, il pense que la majorité des membres du comité des sportifs est favorable au maintien du cannabis sur la liste des interdictions, mais il ne serait pas du tout surpris que le comité des sportifs continue à s'engager sur ce point et peut-être aussi, lors de la révision du Code dans quelques années, à examiner le régime des sanctions, en particulier en ce qui concerne le cannabis. Il est évident que les dispositions relatives aux substances d'abus ont beaucoup aidé, mais il y a probablement encore du travail à faire en ce qui concerne spécifiquement le cannabis.

En ce qui concerne le tramadol, l'avis du comité des sportifs de l'AMA était que son inscription sur la Liste des interdictions à partir de 2024 était l'option la plus appropriée. Comme on l'a déjà dit, une réunion avec les sportifs néo-zélandais et australiens a eu lieu plus tôt dans la semaine et les opinions exprimées lors de cette réunion étaient en faveur d'une introduction plus tôt que plus tard. L'une des principales raisons était la crainte que les athlètes puissent se qualifier pour des événements majeurs tels que les Jeux olympiques de Paris 2024 en utilisant le tramadol, puis que celui-ci leur soit retiré, de sorte qu'il y aurait deux règles différentes tout au long du processus de qualification. Il comprend que, comme cela a déjà été dit, davantage d'informations ont été révélées, notamment en ce qui concerne les seuils en compétition et hors compétition et la nécessité de s'assurer qu'ils sont exacts, ainsi que les athlètes potentiellement dépendants du tramadol et la procédure à suivre pour s'en défaire. À la lumière de ces nouvelles informations, il s'est prononcé en faveur de l'amendement 2024 visant à inscrire le tramadol sur la liste des interdictions.

MME YANG dit qu'elle sait que le cannabis a fait l'objet de discussions parmi les sportifs. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer les performances, c'est aussi une question de santé publique, comme le ministre vient de le dire. Les sportifs devraient être promus en tant que modèles. Il est important de le montrer au monde, car des

recherches ont montré que le cannabis provoque des lésions cérébrales, en particulier chez les jeunes. L'AMA doit promouvoir l'idée que les sportifs sont des modèles. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer les performances, mais aussi de montrer que l'AMA se préoccupe de la santé publique.

MME MARACINEANU se félicite des discussions informelles et des explications qu'elle a reçues la veille de manière informelle de la part du Dr Rabin et de M. Niggli, ainsi que d'autres collègues. Cependant, elle souhaite exprimer la position européenne, qui est d'inclure la substance à partir de 2023. L'Europe se félicite que l'AMA prenne en compte l'abus de tramadol en incluant la substance dans le programme de surveillance depuis 2012. Elle insiste sur 2012, ce qui signifie que la substance figure sur la liste de surveillance depuis 10 ans. L'Europe a également écouté ce que les sportifs avaient à dire, comme l'a mentionné Mme Wells, ainsi que certaines fédérations sportives, qui demandent depuis des années que le tramadol soit placé sur la liste des interdictions. L'Europe comprend également les préoccupations légitimes de l'AMA et du mouvement sportif de ne pas se voir imposer un agenda par d'autres qui se considèrent comme une autorité en matière de dopage. Néanmoins, la situation existait et il fallait y remédier. Le monde du sport, les médias, les sportifs, les entraîneurs et les médecins ont tous vu M. Quintana être disqualifié du Tour de France, un événement médiatique qui a attiré un grand nombre de spectateurs, après que du tramadol a été trouvé dans ses échantillons sanguins, bien qu'il ait été dit que le tramadol n'était pas une substance dopante, puisqu'il ne figurait pas sur la liste des interdictions. C'est pourquoi elle estime qu'il est essentiel d'inclure le tramadol dans la liste des interdictions à partir de 2023, bien qu'elle n'ait pas vraiment compris comment cette interdiction serait confirmée, puisqu'il n'a été mentionné dans aucune liste pour 2024. Il existe actuellement des études qui fournissent des preuves suffisantes pour démontrer que le tramadol améliore les performances. Cela signifie qu'il s'agit d'une substance qui permet de tricher et de participer à des compétitions déloyales. C'est aussi un analgésique, ce qui signifie que les sportifs qui l'utilisent peuvent dépasser leurs limites. Il s'agit donc d'un produit qui permet aux sportifs d'améliorer leurs performances en compétition et qui est également dangereux pour la santé des sportifs. Il a déjà été mentionné qu'il était très addictif et qu'il était utilisé de manière assez intensive dans certaines disciplines et dans certaines parties du monde. On peut dire que le tramadol s'apparente à une drogue. Compte tenu de tout ce qui précède, qu'est-ce que l'AMA va faire ? Si elle a bien compris, l'AMA va dire qu'il est difficile pour les sportifs dépendants du tramadol de s'en passer. Elle veut savoir pourquoi il leur serait plus facile de s'en passer dans un an que tout de suite. Quant aux sportifs que les efforts de communication conjoints déployés sur une période d'un an n'ont pas réussi à atteindre, ne seraient-ils pas pris au dépourvu s'ils voyaient le tramadol apparaître sur la Liste des interdictions l'année des Jeux olympiques ? M. Sandford a souligné au nom des sportifs que, dans ce cas, il y aurait deux règles différentes pour la qualification et la participation aux Jeux olympiques. Les autorités publiques et les États qui investissent dans l'organisation de grands événements tels que les Jeux Olympiques ne souhaitent pas voir leurs événements ternis par des scandales de dopage. C'est pourquoi elle pense qu'il est préférable d'anticiper les choses. Il a également été dit que si l'AMA allait trop vite, les médecins seraient mécontents parce qu'on ne leur laisserait pas suffisamment de temps pour trouver des alternatives. Elle comprend que le mouvement sportif s'inquiète d'un trop grand nombre d'AUT. Elle estime que la lutte contre le dopage dans le sport doit être une responsabilité partagée impliquant les professionnels de la santé, et que faire preuve de prudence nuirait à des personnes qui ne méritent pas d'être lésées. Elle comprend l'argument du manque d'études permettant de définir un seuil en et hors compétition. C'est un bon argument. L'UCI utilise des échantillons de sang et l'AMA des échantillons d'urine, et des recherches supplémentaires sont nécessaires pour ces derniers. Elle comprend que cela pourrait entraîner des problèmes juridiques pour l'AMA et le paiement d'amendes en cas d'appels gagnés par les sportifs devant le TAS. Elle comprend que le directeur général soit préoccupé par l'aspect financier, tout comme les membres, puisqu'ils contribuent au financement de l'organisation. Tout le monde s'inquiète de la crédibilité de l'AMA si elle approuve des règles qui ne sont pas appliquées immédiatement. Pour l'Europe, l'AMA doit montrer la voie et assumer les conséquences de son rôle de gardienne de l'équité sportive et de la santé des sportifs. L'AMA dispose actuellement de suffisamment d'éléments tangibles pour montrer la voie et être prête avant l'inclusion du tramadol dans la Liste des interdictions. Elle est certaine que l'AMA ne peut pas permettre aux sportifs de continuer à tricher, même sans

le savoir, et de continuer à nuire, ou à risquer de nuire, à leur santé, une année de plus, voire un jour de plus. Peut-être faudrait-il envisager d'autres sanctions pour une période d'un an, ou peut-être existe-t-il d'autres solutions. Quoi qu'il en soit, l'Europe estime que la décision de l'AMA doit être claire, lisible et réfléchie. Elle demande à ses collègues d'envisager l'inclusion du tramadol dans la Liste des interdictions à partir de 2023.

M. KAYANGE EMONYI déclare que les sportifs et le mouvement sportif seraient heureux que davantage d'études et de recherches soient menées sur le tramadol afin qu'il puisse être ajouté à la Liste des interdictions. L'intégrité du sport est essentielle pour que tous les sportifs puissent concourir au niveau mondial et même local. Les sportifs ont soutenu la proposition d'inclure le tramadol dans la Liste des interdictions en 2024 pour deux raisons, la première étant de mettre davantage l'accent sur l'éducation, de s'assurer que tous les sportifs et le personnel de soutien des sportifs sont bien conscients et bien informés grâce aux campagnes d'éducation qui seront menées, et aussi de suivre la science et de comprendre beaucoup mieux les limites et les niveaux de tramadol dans l'organisme des sportifs. Le mouvement sportif est d'accord avec le Comité des sportifs et soutient la mise en place de toutes les exigences nécessaires avant d'imposer aux sportifs un processus dont les règles ne sont pas clairement définies par l'AMA.

DR SANGENIS dit qu'elle comprend parfaitement la préoccupation des autorités publiques. Cependant, elle souhaite partager quelques informations avec les membres, compte tenu de son expertise en tant que clinicienne et médecin du sport. Le tramadol est un médicament largement prescrit dans plusieurs sports, et l'AMA a vraiment besoin de temps pour éduquer non seulement les athlètes, mais aussi les médecins et l'entourage susceptibles de donner aux athlètes ce médicament couramment prescrit. En outre, les athlètes avaient besoin de temps pour se sevrer de l'analgésique et s'habituer à un autre médicament ou passer à un autre médicament si nécessaire. Les preuves dans le cyclisme étaient sous le contrôle de l'UCI à ce moment-là. Selon elle, l'AMA ne souhaite pas que ce qui s'est passé avec le meldonium se reproduise. En ce qui concerne le tramadol, elle apprécierait que les membres prennent en considération l'avis et le conseil du professeur Engebretsen selon lequel le médicament devrait figurer sur la Liste des interdictions dans un an, en 2024. C'est son avis.

En ce qui concerne la plasmaphérèse, elle serait brève. Elle pense que le Comité exécutif devrait envisager de l'exclure. Il s'agissait d'une procédure médicale courante. Elle n'avait pas connaissance de preuves d'effets ergogéniques de la plasmaphérèse. La quantité de globules rouges après la séparation est minime et, dans de nombreux cas, la plasmaphérèse est nécessaire pour des raisons de santé. C'est son avis.

M. REYES remercie le Dr Rabin pour sa présentation. La CADE souhaite soutenir la position du département scientifique de l'AMA concernant l'interdiction du tramadol et son inscription sur la Liste des interdictions. Au sein de la CADE, il y a eu des discussions sur le fait que cette substance est un opiacé, et que ces substances ont tendance à créer une dépendance et constituent un risque potentiel pour la santé des athlètes. Le fait qu'elles soient utilisées dans certains sports ne réduit pas leur risque. Au contraire, il aurait pensé qu'il s'agissait d'un autre signe d'alerte. Tous les médecins savaient qu'il s'agissait d'un opiacé, qu'il pouvait réduire le stress et améliorer les performances. Il était interdit par l'UCI et d'autres organisations, ce qui signifie que les analyses de laboratoire et l'éducation pouvaient être basées sur des connaissances et une expertise préalables. Enfin, les États-Unis ont demandé à l'AMA d'intensifier la recherche scientifique sur l'utilisation du cannabis et ses effets dans le sport. Cette communication a été soutenue par la CADE.

MME CESSOUMA déclare avoir suivi le débat avec intérêt, mais elle croit comprendre que tout le monde est d'accord pour inclure le tramadol dans la Liste des interdictions. Toutes les raisons invoquées sont valables. Néanmoins, elle pense qu'un certain temps est nécessaire pour que les laboratoires puissent trouver des alternatives et qu'il faut prévoir du temps pour l'éducation. Il est important de prendre le temps de placer le tramadol sur la Liste des interdictions et de permettre aux sportifs et aux médecins de trouver une alternative. Elle comprend ce qu'a dit la déléguée française. Personne ne souhaite voir se répéter ce qui s'est passé pendant le Tour de France. Néanmoins, il faut laisser un peu de temps pour sensibiliser les gens. Elle pense que 2024

est une date lointaine, mais compte tenu du travail qui doit être accompli, 2024 est une bonne date. Elle comprend les inquiétudes, mais un certain temps est nécessaire pour sensibiliser la population.

DR RABIN répond aux commentaires soulevés dans un ordre légèrement différent, en commençant par le cannabis, simplement pour reconnaître le soutien global des membres du Comité exécutif. Il souligne le fait qu'un travail très approfondi a été réalisé par le groupe consultatif d'experts de la Liste, avec le soutien d'experts externes qui sont des spécialistes internationaux du cannabis et des cannabinoïdes. La recommandation qui a été faite est tout à fait sensée. Un point d'interrogation subsiste quant à la capacité du principal principe actif du cannabis, le delta-9-tétrahydrocannabinol, à améliorer les performances. L'AMA a l'intention d'étudier cette question de manière plus approfondie dans les années à venir, avec le soutien du National Institute of Drug Abuse aux États-Unis, qui dispose d'une grande expertise dans ce domaine.

Concernant la plasmaphérèse. Cette question figurait certainement parmi les priorités du groupe consultatif d'experts sur la liste. La plasmaphérèse avait déjà fait l'objet de discussions approfondies au mois d'août de cette année-là et il avait été jugé qu'il était un peu trop tôt et le groupe n'avait pas voulu précipiter une décision qui pourrait avoir de graves conséquences. Elle a souhaité examiner plus avant l'influence que cela aurait sur le module hématologique du passeport biologique des sportifs avant de formuler une recommandation finale. Il espère qu'en 2023, il y aura une recommandation à ce sujet.

Enfin, essayant de résumer la question du tramadol, il a entendu le soutien en faveur d'un report d'un an de son inclusion dans la liste des interdictions. C'est ce qu'ont recommandé le groupe consultatif d'experts sur la liste et le Comité Santé, médecine et recherche. Il y a plusieurs raisons à cela. Les membres ont entendu parler de la nécessité de disposer d'une valeur, connue sous le nom de LMR ou niveau minimum de déclaration, qui permettrait de distinguer ou de donner suffisamment de crédibilité à l'utilisation du tramadol en compétition et hors compétition. C'était certainement l'essence même de la situation à laquelle l'AMA était confrontée. Il pense qu'il est nécessaire de reconnaître qu'il existe une crise mondiale des opiacés et que le tramadol fait partie de cette crise. Il fallait en être conscient. Dans certaines régions du monde, le tramadol était très consommé, y compris par la population des sportifs. Si l'AMA incluait très rapidement le tramadol dans la Liste des interdictions, elle attraperait probablement un grand nombre de personnes qui sont de grands consommateurs de tramadol parce qu'elles en sont dépendantes, et non parce qu'elles l'utilisent pour améliorer leurs performances. C'est un élément qu'il faut garder à l'esprit. Il ne s'agissait pas seulement de pratique médicale. Il a été dit à plusieurs reprises par les membres du comité exécutif ce jour-là qu'il s'agissait de laisser du temps à l'information et à l'éducation, comme cela avait été fait pour les glucocorticoïdes injectables, et cela avait été très bien accueilli par la communauté, non seulement la communauté des sportifs, mais aussi les médecins et les médecins du sport. Il y a certainement eu une réduction du risque d'un plus grand nombre d'AUT, parce que l'AMA a pris le temps d'expliquer et d'éduquer la communauté. C'était très important. En ce qui concerne le risque de confusion lié à la modification des règles, personnellement, il ne le pense pas vraiment, car le tramadol est un médicament prescrit. En accordant un délai pour informer les sportifs, les entraîneurs et les médecins, l'AMA leur donnait le temps de prendre connaissance de l'information et de la modification de la règle à partir du 1er janvier 2024, si elle était acceptée, et il est clair que, comme cela avait été le cas pour les glucocorticoïdes injectables, ils modifieraient leur pratique pour éviter d'utiliser le tramadol en compétition. Il pensait que l'action de l'AMA en bénéficierait. Enfin, d'un point de vue purement scientifique et médical à l'AMA, l'absence de LMR solide placerait l'organisation (en particulier d'un point de vue juridique si l'AMA devait aller en justice avec une valeur qu'elle ne pourrait pas expliquer et justifier solidement d'un point de vue scientifique et médical) dans une situation assez risquée vis-à-vis des sportifs pris pour dopage supposé et qui pourraient démontrer que leur consommation n'avait absolument aucun rapport avec le dopage. Il y avait également un élément d'équité, lié à la consommation élevée de tramadol par certains sportifs et aussi, mais il ne voulait pas être trop technique, à la diversité du métabolisme du tramadol. Compte tenu de tous ces éléments, il considère que les membres du groupe consultatif d'experts sur la liste et les membres du comité santé, médecine et recherche ont recommandé

de manière sensée de reporter la mise en œuvre au 1er janvier 2024, afin de donner à l'AMA suffisamment de temps pour préparer le terrain pour l'ensemble de la communauté sportive et de la communauté antidopage.

M. WENZEL informe les membres que certains aspects juridiques ont déjà été abordés, mais qu'un aspect qui n'a peut-être pas été suffisamment souligné est que, s'il n'y a pas actuellement suffisamment de données pour établir une LMR solide, il sera très difficile pour les sportifs, non seulement pour l'AMA, mais aussi pour les sportifs, de pouvoir démontrer qu'ils ont retiré la substance de la compétition. Il ne faut pas oublier que cette charge incombait aux sportifs. Dès qu'il y avait un résultat positif en compétition, c'était un AAF et c'était le sportif qui devait établir comment la substance était entrée dans leur système, y compris quand elle était entrée dans leur système. En ce qui concerne les conséquences qui pourraient être imposées, le cas échéant, pour une violation, cette question, si un sportif pouvait établir si c'était hors compétition ou en compétition, avait un impact significatif. Le tramadol peut être ou ne pas être une substance d'abus mais, à titre d'exemple, le régime des substances d'abus stipule que, si les sportifs sont en mesure de démontrer qu'ils ont pris une substance interdite hors compétition et d'une manière non liée au sport, la sanction passera à une période de suspension par défaut de trois mois, qui peut encore être réduite à un mois. En outre, les règles relatives à l'intention prévoient que les sportifs pourront établir qu'il n'y a pas eu d'intention s'ils peuvent démontrer, pour certaines substances, que l'utilisation s'est faite hors concurrence. Mais, là encore, il s'agit de charges auxquelles les sportifs doivent faire face. Il pense également qu'au-delà de la question de l'intention, même en ce qui concerne la faute, un sportif pourrait dire à l'avenir dans une affaire de tramadol que son médecin lui a dit que s'il le prenait X jours avant, il ne serait plus du tout dans son organisme, et qu'il l'a pris X jours avant, et il appartiendrait au sportif d'établir tous ces faits, quand ils ont pris le tramadol et qu'il y a eu un avis médical et, si tout cela pouvait être établi par les sportifs, y compris le fait qu'il n'y a pas eu de concurrence, il pourrait s'agir d'un cas de faute très, très faible. Si l'on compare ce cas à celui où un sportif aurait pris du tramadol délibérément pour améliorer ses performances en compétition, il s'agirait d'un niveau de faute complètement différent et d'une sanction complètement différente. Tout cela pour dire que, si les données ne sont pas là, elles ne sont peut-être pas là pour l'AMA, mais si les données ne sont pas là pour les sportifs et pour que leurs experts puissent convaincre un tribunal que leur utilisation était hors compétition, alors la plus grande difficulté procédurale serait peut-être pour les sportifs, et non pour l'AMA, parce que, encore une fois, une fois que l'AAF a été signalé, c'est au sportif qu'il incombe d'établir les faits sur lesquels ils s'appuieront pour atténuer toute sanction. Il pense donc qu'un élément, qui n'a peut-être pas été suffisamment souligné dans la discussion de ce jour-là, est qu'il existe également une question d'équité procédurale pour les sportifs en l'absence de données adéquates sur l'excrétion du tramadol à l'heure actuelle, l'idée étant, bien sûr, que d'autres études et recherches seront effectuées avant 2024, date à laquelle le tramadol sera inscrit sur la Liste des interdictions, de sorte que la question de l'équité procédurale et de l'incertitude et, franchement, les difficultés pour les comités d'audition seront au moins atténuées, si ce n'est résolues.

MME MARACINEANU remercie M. Wenzel pour ses réponses. Elle n'a pas compris comment il a été mentionné que le tramadol serait interdit en 2024. Il figure toujours dans le programme de surveillance. Compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, elle se demande si l'AMA a déjà prévu de mettre de l'argent de côté pour faire la recherche car, dans le plan de recherche, elle n'a rien vu qui traite de ce type de recherche à faire.

LE PRÉSIDENT note qu'il s'agit d'un autre point.

DR RABIN s'excuse. Il aurait dû noter ce point et répondre à la question. Il existe un document appelé " *note explicative*", produit à l'appui de la Liste des interdictions et du programme de surveillance et publié chaque année. Il explique et fournit des informations sur la Liste des interdictions elle-même et sur le programme de surveillance, bien sûr, ainsi que sur certaines modifications clés passées ou à venir. C'est ce qui a été utilisé pour les glucocorticoïdes, et ce sera également utilisé pour le tramadol afin d'expliquer que le changement aura lieu en 2024. Il n'est ni nécessaire ni possible de le faire figurer sur la Liste des interdictions, mais l'AMA le maintiendra bien sûr dans le programme de surveillance. En ce qui concerne la recherche, oui, elle sera prise

en charge dans le cadre de ce que l'on appelle la recherche ciblée, non pas des projets de recherche que l'AMA reçoit, mais des recherches commandées par l'AMA.

LE PRÉSIDENT demande, puisque le point est soumis à décision, si les membres souhaitent approuver le Standard international pour la Liste des interdictions 2023, y compris le programme de surveillance pour 2023. Il a également été demandé au Comité exécutif d'approuver l'interdiction de la substance tramadol, qui entrera en vigueur en janvier 2024, afin de laisser du temps pour l'éducation et la sensibilisation l'année suivante. Les membres approuvent-ils les décisions demandées ? Il les remercie vivement.

D É C I S I O N S

1. La proposition de liste des interdictions pour 2023 et le programme de surveillance sont approuvés.
2. L'interdiction du tramadol entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

- 9.2 Projets de recherche annuels 2022

DR RABIN a guidé les membres à travers une présentation PowerPoint sur les recommandations pour les projets de recherche scientifique de 2022 qui ont été examinés et recommandés par le Comité Santé, médecine et recherche. Il commence par rappeler quelques faits. En 2022, l'AMA a reçu 46 demandes de subvention, ce qui constitue un record de faiblesse, probablement lié à deux facteurs. Tout d'abord, la communauté des chercheurs savait que le budget de l'AMA était très bas et que les chances de recevoir une subvention étaient donc très faibles. C'était une conséquence de l'argent que l'AMA pouvait consacrer à cette activité. Il y a aussi le fait, mentionné plus tôt par le professeur Engebretsen, que le processus est extrêmement bon mais assez long. En tant que chercheur, on veut une décision rapide. C'est un point que l'AMA prévoit de modifier en 2023. Il y a toujours eu un bon éventail de candidats des cinq continents et de 20 pays différents et, bien sûr, comme l'AMA aime le voir, des équipes qui ne sont pas directement affiliées à des laboratoires antidopage. Il est bon d'avoir un large éventail de projets venant de l'extérieur, ou de chercheurs principaux venant de l'extérieur de la communauté antidopage. L'AMA a mis en place un processus d'examen des projets très complet et solide. Tout d'abord, ils ont été examinés indépendamment de l'AMA par des experts scientifiques indépendants. Il y avait au moins trois experts par projet, ce qui était assez lourd mais rendait le processus très solide et indépendant. Ensuite, il y avait le comité d'examen des projets scientifiques, qui compilait toutes les informations, examinait tous les projets et les classait par ordre de recommandation pour le comité santé, médecine et recherche, qui s'était réuni cette année-là à la toute fin du mois d'août pour examiner et recommander les projets.

En ce qui concerne les projets sélectionnés pour 2022, 18 projets d'une valeur d'environ deux millions de dollars ont été retenus, ce qui représente un taux de réussite relativement bon (40 %, ce qui est supérieur à la moyenne internationale). Par ailleurs, il y a eu, comme d'habitude, quelques projets pour lesquels il a été recommandé de réduire le budget. Si l'on examine les différentes catégories de projets, il n'est pas surprenant de constater que la section des agents anabolisants a toujours été assez bien soutenue en termes de projets acceptés. En ce qui concerne le premier point, il y a constamment de nouveaux stéroïdes mis sur le marché que l'AMA doit encore mieux identifier et inclure dans sa capacité de détection antidopage de routine. C'est ce qui était également proposé dans le cadre du premier projet. En ce qui concerne les procédures analytiques, des améliorations ont constamment été apportées soit à l'équipement utilisé, soit aux méthodes employées, et en particulier aux méthodes standardisées utilisées dans les différents laboratoires antidopage pour faciliter l'identification des stéroïdes anabolisants. C'est ce qui s'est passé avec le projet relatif à l'extraction en phase solide des stéroïdes anabolisants par un groupe d'experts dans ce domaine, qui, selon l'AMA, avait une grande valeur dans l'objectif d'une analyse de routine. Il y avait également une question concernant le turinabol oral, une substance qui avait été largement utilisée en Russie en particulier. Plusieurs cas ont été signalés lors de la

phase de réanalyse après les Jeux olympiques de Londres et il subsiste des questions sur les métabolites à long terme du turinabol oral que l'AMA souhaite clarifier dans le cadre de ce projet.

Enfin, les membres avaient entendu le professeur Engebretsen et lui-même parler régulièrement de la mémoire dopante des muscles, ce qu'on appelle la mémoire musculaire. Il s'agit d'un élément qui a été assez bien étudié pour l'activité physique. Cependant, il y a des raisons de croire qu'il existe aussi une mémoire musculaire du dopage. Cette année-là, un projet a été lancé pour étudier ce phénomène, mais le Comité santé, recherche et médecine a également estimé que l'AMA devrait envisager de lancer une demande de propositions en 2023, sous réserve des ressources disponibles, sur la question de la mémoire musculaire du dopage. Au moins, ce projet serait déjà en mesure de répondre à certaines questions.

Une autre catégorie a été bien soutenue, celle des hormones protéiques peptidiques et des modulateurs métaboliques. De très nombreuses substances étaient couvertes par cette catégorie et deux projets ont cherché à étudier ce qui était connu sous le nom d'AICAR et d'acadesine. Il s'agit d'une substance qui avait fait grand bruit quelques années auparavant. L'AMA n'a pas vraiment été en mesure d'identifier un abus majeur d'AICAR mais, comme il s'agit également d'une substance qui peut être produite naturellement par le corps, deux projets ont été lancés cette année-là pour étudier plus en profondeur le métabolisme et la capacité d'analyse de l'AICAR, et il faudrait peut-être reconnaître qu'il existe encore une zone d'ombre en raison de la production endogène d'AICAR que certains sportifs pourraient utiliser pour utiliser l'acadesine. L'idée serait donc d'approfondir la capacité d'analyse de cette substance.

Il y avait aussi, bien sûr, un travail constant sur la détection de l'EPO, et les deux projets suivants concernaient la détection de l'EPO sous deux angles très différents. L'une d'entre elles consistait à améliorer réellement la capacité d'analyse des agonistes des récepteurs de l'EPO, une catégorie de substances de plus en plus disponibles dans différents environnements, en particulier sur l'internet, mais pas seulement. L'AMA s'est rendu compte qu'il existait une mutation en Asie, dans certaines populations asiatiques, qui imitait, dans un sens, le métabolisme lorsque l'EPO était excrétée, le métabolisme que l'on pouvait observer avec l'EPO recombinante qui nécessitait une analyse de sang en plus de l'analyse d'urine pour l'EPO. Le projet s'efforcera donc de résoudre ce problème et de simplifier la procédure actuelle d'analyse et de rapport de l'OEB.

Enfin, il a mentionné la myostatine un peu plus tôt lors de la présentation de la Liste des interdictions, et il y a quelques peptides qui mériteraient plus d'attention parce qu'ils sont des inhibiteurs de la voie de la myostatine et pourraient être potentiellement utilisés pour la construction musculaire. Il s'agit d'un projet dont l'approbation a également été recommandée.

Les agonistes bêta-2 étaient une classe de substances largement utilisée, en particulier pour le traitement de l'asthme. Un projet a étudié plus en profondeur le métabolisme et la fraction sulfate du salbutamol, qui était probablement l'agoniste bêta-2 le plus utilisé. Le cas célèbre d'un cycliste britannique utilisant du salbutamol a conduit l'AMA à se pencher sur le métabolisme du salbutamol par les sulfates, un aspect que l'AMA souhaitait approfondir. L'higénamine était un agoniste bêta, pas bêta-2, c'était bêta-1 plus bêta-2 et peut-être bêta-3. Néanmoins, le fait est que l'on trouve de plus en plus d'higénamine dans les compléments alimentaires. Il y a eu plusieurs cas de découverte d'higénamine par des athlètes dans des produits diététiques, en particulier dans des jus de fruits. Bien que l'AMA ait eu tendance à exclure cette possibilité, elle a voulu l'explorer un peu plus avant.

Enfin, en ce qui concerne les glucocorticoïdes, plusieurs d'entre eux étaient moins utilisés que ceux couverts jusqu'à présent, et l'AMA souhaitait continuer à étudier le métabolisme de certains d'entre eux et être en mesure d'affiner les seuils ou les niveaux minimaux de déclaration et éventuellement plus tard les seuils pour certains de ces glucocorticoïdes.

Quatre projets liés au passeport biologique des athlètes. L'AMA s'est efforcée de fournir des outils permettant de corriger les changements de volume de plasma pour le passeport biologique des athlètes. Il a été estimé qu'il

serait possible de réduire d'un facteur de 50% la variabilité de certains profils si l'AMA pouvait corriger le volume plasmatique. L'idée était donc de continuer à explorer cette possibilité avec le premier projet.

Le second projet portait davantage sur les aspects endocriniens, en particulier chez les athlètes féminines d'élite, en rapport avec le suivi longitudinal, notamment des stéroïdes. C'est une question que l'AMA a voulu explorer un peu plus en profondeur avec ce deuxième projet.

Enfin, il y a eu un projet à l'opposé de ce qui avait été vu jusqu'à présent. Jusqu'à présent, l'AMA avait tenté d'examiner les différences entre certains profils d'urine afin de mettre en évidence des manipulations. Ce projet a fait exactement le contraire lorsque deux échantillons d'urine étaient trop similaires, car ils pouvaient également révéler une manipulation. C'est un angle complètement différent que le laboratoire de Cologne a voulu prendre et que l'AMA a voulu explorer plus avant avec le laboratoire.

Enfin, il y a eu la validation des projets d'intelligence artificielle. L'AMA commençait à utiliser l'intelligence artificielle dans ses activités de lutte contre le dopage. Le projet en question appliquait des algorithmes d'intelligence artificielle à des profils de stéroïdes suspects. Il s'agit d'un projet dont il parlera plus tard et que l'AMA souhaitait cofinancer avec le Fonds de recherche du Québec dans le cadre de l'initiative conjointe de soutien à l'application de l'intelligence artificielle dans la lutte contre le dopage.

Enfin, il y avait deux projets, dont l'un portait sur les taches de sang séché. L'AMA a poursuivi ses travaux sur la tache de sang séché. Pour les membres intéressés par la question, l'AMA a principalement développé l'analyse quantitative avec des taches de sang séché, c'est-à-dire que les substances trouvées par l'AMA peuvent conduire directement à un résultat d'analyse anormal. Toutefois, le grand défi serait l'analyse quantitative et la manière dont l'AMA pourrait rendre compte de la quantification de certaines substances dans les taches de sang séché. Ce projet était une tentative de réponse, au moins partielle, à l'une de ces questions.

L'AMA entend de plus en plus parler de dopage génétique et le fait d'essayer d'appliquer certains tests MALDI-TOF au dopage génétique dans certains aspects particuliers du dopage génétique est un élément qui pourrait être très utile et qui a été recommandé par les experts.

Il est revenu très brièvement sur l'application de l'intelligence artificielle, car cela faisait également partie de l'approbation de ces projets. Il s'agissait d'un projet de suivi. La première étape du projet consistait à déterminer si l'intelligence artificielle pouvait être appliquée au profilage des stéroïdes du passeport biologique des athlètes. Les premiers résultats semblent assez prometteurs. L'équipe de recherche, composée de chercheurs de Montréal, Canada, et d'un chercheur du laboratoire antidopage en France, a proposé une deuxième phase, recommandée par les experts, qui serait cofinancée par l'AMA et le Fonds de recherche du Québec à hauteur d'un peu plus de 156 000 dollars canadiens. Le Fonds de recherche du Québec avait déjà approuvé le projet et il appartenait à l'AMA de faire de même, afin de poursuivre les travaux.

En ce qui concerne le soutien financier à la recherche, comme les membres le savent, il s'agit d'un élément essentiel de la capacité de l'AMA à faire de la recherche, les 18 projets s'élevaient à un peu plus de deux millions de dollars. L'AMA disposait de moins que cela dans le budget de recherche 2022 : 1,77 million de dollars. L'AMA souhaiterait prélever le montant supplémentaire sur le fonds spécial de recherche restant et, comme il l'a dit, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec, il pense que l'AMA peut couvrir le montant nécessaire pour cette année. Cependant, les membres doivent savoir qu'en 2023, si le budget était approuvé, l'AMA reviendrait à un niveau plus normal de soutien à la recherche de 4,5 millions de dollars. Il resterait un peu d'argent dans le fonds spécial. Actuellement, des projets ciblés d'une valeur de huit millions de dollars sont en cours de réalisation. En 2023, l'AMA aurait probablement besoin de quatre à cinq millions de dollars pour couvrir certains des projets en cours. C'est ainsi que s'achèvent les recommandations du Comité Santé, médecine et recherche sur les projets de recherche retenus pour approbation en 2022.

LE PRÉSIDENT remercie le Dr Rabin et demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver les recommandations de financement de la recherche dans le cadre de l'appel annuel à subventions 2022. Il les remercie d'approuver les projets.

D É C I S I O N

Approbation des projets de recherche annuels proposés
pour 2022.

- 9.3 Accréditation des laboratoires

9.3.1 Approbation de l'accréditation des laboratoires - Lisbonne, Portugal

9.3.2 Approbation du statut de candidat à l'accréditation des laboratoires - Athènes, Grèce

DR RABIN informe les membres que deux laboratoires sont en cours d'accréditation à deux niveaux différents. Le premier est le laboratoire de Lisbonne, qui demande l'accréditation de l'AMA. Le laboratoire de Lisbonne était auparavant un laboratoire accrédité par l'AMA, mais il a été confronté en 2018 à une non-conformité à la LSA, ce qui a conduit à la révocation de son accréditation. Au moment de la révocation, le Comité exécutif avait accepté d'accélérer la procédure d'accréditation si le laboratoire de Lisbonne souhaitait réintégrer le système, ce qu'il a fait. En 2019 et 2020, l'AMA a travaillé avec le laboratoire et l'a inclus dans le processus de ré-accréditation. En septembre 2021, lors de l'audit d'accréditation final, l'AMA s'est rendu compte que le laboratoire n'avait pas respecté un aspect majeur de la nouvelle version de la LSA, à savoir l'indépendance opérationnelle et administrative des organisations sportives, car le laboratoire de Lisbonne avait été hébergé par le ministère des sports. Le laboratoire a résolu ce problème majeur en se transférant à un institut national de recherche, une institution publique relevant du ministère de la santé. En août 2022, le laboratoire a été transféré à l'institut de recherche, a validé son certificat ISO et a ensuite pu retourner à l'AMA et dire qu'il était entièrement conforme à la LSA. Cette question a été examinée par le groupe d'experts sur les laboratoires, qui a recommandé au Comité exécutif d'accorder l'accréditation au laboratoire de Lisbonne, mais à deux conditions : premièrement, que l'AMA procède à un audit du laboratoire de Lisbonne dans les six à douze mois pour s'assurer que tout est en place et, deuxièmement, qu'elle s'assure (ce qui est assez courant pour les laboratoires qui réintègrent le système après avoir rencontré des problèmes) que tous les résultats d'analyse négatifs susceptibles d'être rapportés par le laboratoire sont revérifiés par un autre laboratoire accrédité par l'AMA avant d'être entièrement rapportés.

En ce qui concerne le laboratoire d'Athènes, la proposition était d'en faire un laboratoire candidat, ce qui signifie que le laboratoire était candidat pour entrer dans la phase probatoire du système d'accréditation de l'AMA. Tout d'abord, il a rappelé que le laboratoire d'Athènes avait été un laboratoire accrédité par l'AMA dans le passé, mais qu'il avait perdu son accréditation en raison d'un manque de soutien. En effet, le laboratoire n'avait pas reçu d'investissements majeurs après les Jeux olympiques de 2004. La Grèce a connu une crise majeure en 2008 et 2009. Le gouvernement n'a pas été en mesure de soutenir le laboratoire comme prévu, ce qui a entraîné une sous-performance du laboratoire par rapport aux règles en vigueur. Le laboratoire a donc perdu son accréditation. Elle avait manifesté son intérêt pour un retour dans le système. Le laboratoire a dû résoudre certains problèmes de non-conformité, notamment, à l'instar du laboratoire de Lisbonne, la question de l'indépendance totale du laboratoire par rapport aux autorités sportives, et le laboratoire a dû être transféré dans un centre de recherche national afin de garantir son indépendance totale par rapport au ministère des sports. Le centre de recherche dépendait du ministère de l'éducation en Grèce. Cet élément est actuellement conforme et l'AMA a examiné les différentes exigences de la LSA. Les experts ont estimé que ces éléments étaient actuellement remplis et ont donc recommandé au comité exécutif d'accorder le statut de laboratoire candidat au laboratoire d'Athènes.

Voilà qui conclut les deux recommandations pour le laboratoire de Lisbonne et pour le laboratoire d'Athènes.

LE PRÉSIDENT remercie M. Rabin pour sa présentation. Les membres sont-ils d'accord pour accorder l'accréditation de l'AMA au laboratoire de Lisbonne et le statut de laboratoire candidat au laboratoire de contrôle du dopage d'Athènes ? Il les remercie vivement.

D É C I S I O N

Approbation de la proposition visant à accorder l'accréditation de l'AMA au laboratoire de Lisbonne et le statut de laboratoire candidat au laboratoire d'Athènes.

- **9.4 Document technique : TD IDCR révisé**

DR RABIN dit que ce point est assez technique. Il s'agit d'une modification du document technique sur les critères d'identification. Les critères d'identification sont essentiels pour qualifier le produit trouvé dans les échantillons. En d'autres termes, lorsque l'on analyse un échantillon et que l'on trouve une substance potentielle, il faut la comparer à un matériau de référence pour vraiment qualifier le pic dans l'échantillon des athlètes par rapport à des normes de référence qui permettent d'identifier avec un degré élevé de certitude la nature de la substance. Il y avait différents éléments pour assurer la certitude de l'identification, dont certains se référaient aux spécificités que l'on voulait pour le matériel de référence et au fait qu'ils ne s'écartaient pas trop de ce que l'on attendait absolument. Une légère clarification a été apportée à ce que l'on appelle la fenêtre de tolérance maximale des abondances apparentées. Il savait que c'était un peu technique, mais cela signifiait, en d'autres termes, que l'on ne s'écartait pas d'un pic de référence de plus de X pour cent. C'était vraiment technique, mais c'était essentiel pour que les laboratoires puissent garantir la qualité de leurs analyses. Il ne s'agissait pas d'une modification majeure en termes de changements dans la norme, mais il s'agissait d'une clarification très importante pour les personnes effectuant l'analyse.

LE PRÉSIDENT estime que le Comité exécutif pourrait approuver l'entrée en vigueur de l'IDCR TD le 1er janvier 2023.

D É C I S I O N

Proposition de révision de l'IDCR approuvée.

10. Programme mondial antidopage

- **10.1 Standards internationaux**

10.1.1 Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

LE PRÉSIDENT demande à M. Wenzel de présenter aux membres les modifications proposées au Standard.

M. WENZEL dit qu'il sera encore plus bref que M. Rabin sur les changements apportés au SIAUT. Ces changements sont de nature mineure. La plupart d'entre elles sont des clarifications, et certaines sont des changements mineurs pour refléter le nouveau module d'AUT dans ADAMS, en particulier l'utilisation de formulaires de demande en ligne via ADAMS. Ces modifications ont déjà fait l'objet d'une consultation des parties prenantes et sont résumées dans les documents. Bien entendu, les modifications rédactionnelles détaillées ont fait l'objet d'un suivi par rapport au projet actuel du SIAUT. Par conséquent, il ne propose pas de passer en revue ces changements un par un, mais il se fera un plaisir de répondre à toute question éventuelle.

MME MARACINEANU souhaite s'assurer que les changements n'affecteront pas ou ne nécessiteront pas de modifications des lois ou des règles, car il est très difficile de trouver de l'espace dans les agendas juridiques des pays à cette époque. Si des changements sont nécessaires, elle souhaite s'assurer que cela n'entraînera pas de pénalités pour les ONAD.

M. WENZEL répond qu'il ne peut pas se prononcer sur la situation dans chaque pays. Cela peut dépendre de la manière dont le SIAUT a été mise en œuvre, si elle l'a été par le biais d'un règlement ou d'une loi. Le SIAUT est un document de l'AMA qui est contraignant. Encore une fois, les changements étaient largement clarificateurs et certainement de nature mineure. Il s'agissait donc d'un document qui devait être respecté. Il s'agit d'un document obligatoire, bien sûr. Toutefois, il ne voit pas en principe pourquoi il y aurait un problème législatif dans les pays sans savoir précisément comment ces questions sont mises en œuvre et traitées au niveau national dans chaque pays. Il ne peut pas être plus précis que cela, mais les changements sont mineurs et essentiellement de nature clarificatrice.

MME MARACINEANU déclare qu'en France, tout passe par des lois. Elle veut s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un problème de non-conformité pour les agences.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il y aurait un problème de non-conformité si la législation n'était pas appliquée là où elle devait l'être ; elle est obligatoire, comme l'a dit M. Wenzel. Les pays ont des systèmes différents et, si une législation était nécessaire, ils devraient modifier leurs règles. Il en va de même pour tous les Standards. La plupart du temps, les Standards ne passent pas par la loi, mais par les règles de l'ONAD. Les pays devront être en conformité à partir du 1er janvier 2023.

MME MARACINEANU déclare que l'on peut également imaginer qu'avec toutes les lois qui doivent être adoptées dans les pays confrontés à des urgences sanitaires, la situation actuelle, la guerre et les difficultés rencontrées par la population en raison de la crise énergétique, il est normal que les gouvernements ne puissent pas trouver une fenêtre dans l'agenda législatif pour changer quelque chose dans une formule. Il serait problématique de ne pas modifier une formule si elle devait conduire à une non-conformité.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il comprend ce que dit Mme Maracineanu. Encore une fois, il pense qu'il serait nécessaire d'examiner la spécificité, mais ce n'est pas différent de la Liste des interdictions ou d'autres Standards. Il est certain que, dans son pays, l'agence est habituée à devoir modifier le Standard. Il ne sait pas comment elle procède, mais il est sûr qu'elle sait comment le faire, car cela se produit régulièrement. C'est tout ce qu'il pouvait dire.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver les modifications du Standard international sur les AUT qui entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

D É C I S I O N

Les modifications proposées au SIAUT ont été approuvées.

10.1.2 Contrôles et enquêtes

LE PRÉSIDENT rappelle que la décision demandée au titre de ce point de l'ordre du jour est d'approuver les révisions du Standard international pour les contrôles et les enquêtes. Il invite M. Ricketts à passer en revue la modification proposée.

M. RICKETTS dit que le comité est saisi des amendements proposés au Standard international pour les contrôles et les enquêtes, dont les principaux amendements sont inclus dans un résumé des modifications. Le document se trouve dans les papiers des membres. Les amendements proposés font suite à la mise en œuvre du SICE au cours des 18 derniers mois et à certains ajustements nécessaires au document suite aux enseignements et au retour d'information des parties prenantes, ainsi qu'à l'incorporation des procédures de prélèvement d'échantillons de taches de sang séché dans le SICE à partir d'un document technique existant, en tant que nouvelle annexe. En outre, au cours des 18 derniers mois, à la suite du contrôle et de l'examen des programmes de prélèvement d'échantillons virtuels mis en œuvre pendant la pandémie de Covid-19 par plusieurs ONAD, ainsi que des enseignements généraux tirés de la pandémie de Covid-19 et de l'impact du prélèvement limité d'échantillons qui avait eu lieu pendant la pandémie sur les programmes antidopage mondiaux, une nouvelle annexe avait été élaborée par le groupe consultatif d'experts sur les contrôles

stratégiques de l'AMA, intitulée *Prélèvement d'échantillons d'urine dans un environnement virtuel pendant une pandémie*. Cependant, cette annexe K n'était pas sur la table pour approbation ce jour-là. Elle va être reportée, car il y aura d'autres discussions avec les parties prenantes qui ont fait des commentaires à son sujet. En outre, les procédures proposées passeraient par le Comité d'éthique indépendant de l'AMA. Il espère qu'après ces étapes et d'autres discussions, il sera en mesure de présenter l'annexe K à la réunion du Comité exécutif de novembre pour examen.

Toutefois, il souhaite passer brièvement en revue les autres éléments, les autres changements majeurs du SICE pour les membres, et il les résumera aussi rapidement que possible. La première était la tache de sang séché. Il s'agit là du principal ajout au SICE, y compris les procédures liées à la mise en œuvre de ce processus qui avaient été précédemment incorporées dans un document technique. Les procédures relatives aux taches de sang séché étaient à l'origine devenues un document technique, car elles avaient été lancées six mois après l'entrée en vigueur du nouveau Standard SICE en 2021. Il s'agissait en fait d'une solution temporaire pour permettre aux OAD de mettre en œuvre les procédures. Depuis la mise en œuvre du prélèvement d'échantillons DBS au sein de la communauté antidopage au cours de l'année écoulée, il a été proposé de transférer les procédures dans le SICE afin qu'elles soient structurellement cohérentes avec les procédures de prélèvement, de stockage et de transport d'échantillons d'urine et de sang, qui disposaient déjà de leurs propres annexes dans le SICE. Le transfert des procédures DBS comprenait également des exigences relatives au matériel de prélèvement d'échantillons de taches de sang séché, qui ne figuraient pas dans le document technique. Comme les membres le savent, la recherche continue d'élargir la liste des substances et des méthodes interdites qui peuvent être détectées à l'aide de taches de sang séché. Il était donc important que les exigences en matière d'équipement et les procédures de collecte soient incorporées dans le SICE. Il estime qu'il est également important de comprendre que la collecte du DBS n'est actuellement pas obligatoire ; toutefois, pour ceux qui le font, les procédures proposées dans la nouvelle annexe doivent être obligatoirement suivies pour garantir la normalisation. En conséquence, et en plus de l'inclusion du DBS dans le SICE, il a été demandé de faire une distinction entre le DBS et le prélèvement d'un échantillon de sang normal. Une nouvelle référence a donc été ajoutée aux échantillons de sang veineux plutôt qu'aux échantillons de sang, afin de clarifier la différence entre le prélèvement d'échantillons de taches de sang séché, effectué par prélèvement capillaire, et d'autres prélèvements d'échantillons de sang par ponction veineuse. Le score de stabilité sanguine, qui a été inclus dans l'annexe I relative aux échantillons du passeport biologique des athlètes, a également été modifié. Il s'agissait de s'assurer que les échantillons de sang veineux destinés au PBA arrivaient aux laboratoires accrédités par l'AMA dans des conditions adéquates pour l'analyse. Les changements étaient basés sur des calculs révisés qui prenaient en compte la température et le temps de transport des échantillons de sang veineux vers le laboratoire. En ce qui concerne les athlètes mineurs, il existe une annexe spécifique à ce sujet, l'annexe B du SICE. L'annexe a été légèrement révisée pour refléter l'importance de mieux protéger les athlètes mineurs. Cette décision a été prise à la suite des commentaires formulés par les parties prenantes lors du processus de consultation. L'actuelle annexe B du SICE exigeait qu'un deuxième membre du personnel chargé du prélèvement des échantillons soit présent uniquement lors du prélèvement d'un échantillon sur un sportif mineur, en plus de tout représentant du sportif susceptible d'être présent. Les modifications proposées exigent actuellement qu'au moins deux membres du personnel chargé du prélèvement des échantillons soient présents, non seulement pour le prélèvement de l'échantillon, mais aussi pour l'ensemble du processus, y compris la notification. Un texte supplémentaire avait également été ajouté pour recommander que le sportif mineur soit accompagné d'un représentant tout au long de la session de prélèvement d'échantillons et que le personnel chargé du prélèvement d'échantillons fasse des efforts raisonnables pour aider le sportif à en trouver un. Si un représentant ne peut être localisé au point de notification, le deuxième membre du personnel chargé du prélèvement des échantillons accompagne le sportif jusqu'à ce que le représentant soit localisé ou jusqu'à ce que le sportif arrive au poste de contrôle du dopage. Un test ne serait pas invalidé si un représentant du sportif ne pouvait être localisé ; toutefois, lors de la planification d'un test sur un sportif mineur, il était recommandé de choisir un lieu où un représentant était susceptible d'être présent. Si l'AMA exigeait qu'un sportif mineur ait un

représentant présent à tout moment, cela permettrait aux sportifs et à leur entourage de manipuler le système de contrôle et d'empêcher potentiellement un sportif mineur d'être contrôlé. Cet aspect des règles actuelles est resté inchangé, conformément à la formulation du SICE. Un autre petit changement a été l'inclusion du sexe du sportif au lieu du seul sexe sur le formulaire de contrôle du dopage. Il s'agissait de refléter le caractère inclusif que l'AMA constatait avec la participation accrue des athlètes transgenres. Plusieurs autres changements de moindre importance ont été apportés pour refléter les pratiques actuelles dans le domaine ou pour aligner les définitions sur d'autres normes internationales qui ont eu un impact sur le Standard international pour les contrôles et les enquêtes. Cependant, plutôt que de passer en revue tous les changements individuels, ceux qu'il avait soulignés ce jour-là étaient les principaux qui méritaient l'attention du Comité. C'est ainsi que s'achève son tour d'horizon des principales modifications apportées au SICE. Il se tient à la disposition des membres pour répondre à leurs questions ou commentaires concernant les amendements proposés au SICE, en précisant que l'annexe K relative aux contrôles virtuels ne fait pas partie des amendements au Standard soumis à l'approbation du comité ce jour-là.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions autres que sur l'annexe K ? N'en voyant pas, il demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver les révisions du Standard international pour les contrôles et les enquêtes sans l'annexe K, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

D É C I S I O N

Les modifications proposées au SICE ont été approuvées.

- **10.2 Document technique pour les analyses spécifiques par sport**

M. RICKETTS indique que le document technique pour les analyses spécifiques par sport, ou DTASS, comme on l'appelle, est un document obligatoire de niveau deux qui doit être mis en œuvre par toutes les OAD. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2015 et a été révisé plusieurs fois depuis. Le DTASS contenait un niveau minimum d'analyse, ou MLA, représenté par un pourcentage que toutes les OAD devaient appliquer au nombre de tests qu'elles prévoyaient d'effectuer sur des sports ou des disciplines, comme indiqué dans leurs plans de répartition des tests pour les substances interdites suivantes : érythropoïétine, agonistes récepteurs, hormone de croissance et facteurs de libération de l'hormone de croissance. En ce qui concerne les amendements, les FI de quatre sports ont demandé des changements dans les noms de leurs disciplines respectives et dans certains des niveaux minimaux d'analyse. Ces modifications résultent de changements intervenus au sein de leurs propres sports. Le groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques a examiné et approuvé ces demandes lors de sa réunion du mois d'août. Brièvement, il s'agit du cyclisme (quelques changements dans les noms des disciplines et dans les niveaux minimaux d'analyse), des sports à roulettes, du paraski (la Fédération internationale de ski a repris les disciplines de paraski qui relevaient auparavant du CIP), et quelques changements ont été apportés aux noms des disciplines pour les sports subaquatiques. En outre, la version 8.0 du DTASS 2023 comprenait quelques modifications mineures dans son texte pour s'aligner sur les changements apportés au SICE 2023. Aucune de ces modifications n'a été affectée par le report de l'annexe K du SICE. Ainsi, conformément à la procédure en vigueur concernant les documents techniques, les modifications opérationnelles proposées par le groupe d'experts sont soumises à l'approbation du Comité exécutif et, sous réserve de cette approbation, les documents seront mis à jour et distribués à toutes les organisations antidopage peu après cette réunion et entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver la version 8.0 du document technique pour les analyses spécifiques par sport .

D É C I S I O N

Approbation des modifications proposées au DTASS.

- 10.3 Amélioration de l'identification des sportifs et du stockage obligatoire à long terme des échantillons

M. RICKETTS déclare que le document est destiné à l'information du Comité exécutif et qu'il constitue une mise à jour du document précédent présenté lors de la réunion de mai. Le Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques a étudié les moyens d'améliorer l'identification des sportifs au moment où ils sont contrôlés afin de prévenir et de détecter les doubles. Cela fait suite aux résultats de l'enquête de l'AMA sur la Fédération internationale d'haltérophilie, dans laquelle il a été constaté que plusieurs athlètes avaient commis des violations des règles antidopage en utilisant des sosies. Cette enquête a donné lieu à un réexamen et à la nécessité d'étudier les moyens d'améliorer les procédures actuelles. Ce faisant, le groupe d'experts s'est penché sur les moyens de rendre obligatoire le stockage à long terme des échantillons en vue d'une analyse plus approfondie et d'une éventuelle analyse de l'ADN. Parmi les domaines étudiés pour améliorer l'identification des athlètes, on peut citer la confirmation des types de documents qui seraient acceptés comme pièces d'identité des athlètes, car à l'heure actuelle, c'est à chaque OAD de décider. Il a été question de la possibilité de prendre une photographie de l'athlète au moment du contrôle et de relier cette photographie au formulaire de contrôle du dopage, qui serait stocké en toute sécurité dans ADAMS ; et, comme les membres l'ont entendu plus tôt de la part du Dr Rabin, l'utilisation du module stéroïde et de l'intelligence artificielle pour aider à identifier les échantillons qui pourraient ne pas provenir du même athlète. Pour gagner du temps, il n'entrera pas dans les détails. Cependant, les prochaines étapes pour le groupe d'experts sont d'examiner ces améliorations lors de sa prochaine réunion en 2023. La direction de l'AMA tiendra le Comité exécutif informé de ses progrès dans les différents domaines d'innovation et d'amélioration.

D É C I S I O N

L'amélioration de l'identification des sportifs et le stockage obligatoire à long terme des échantillons ont fait l'objet d'une mise à jour.

11. Juridique

- 11.1 RUSADA et TAS

M. WENZEL informe les membres que le rapport qui leur est soumis porte sur trois aspects : le suivi des conséquences imposées par la sentence du TAS, une mise à jour sur les conditions de réintégration également imposées par la sentence du TAS et, enfin, une mise à jour sur la gestion des résultats des affaires découlant des données et des échantillons saisis au laboratoire de Moscou en 2019. En ce qui concerne le suivi des conséquences par l'AMA, comme il l'a dit en mai au Caire, l'AMA a continué, par l'intermédiaire d'une équipe de projet interne, à surveiller la mise en œuvre des conséquences par les signataires. Ce travail a été réduit par les mesures qui ont été prises indépendamment par les organismes sportifs en relation avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Néanmoins, l'AMA a continué à suivre ces conséquences. En ce qui concerne les conditions de réintégration, à commencer par les conditions financières, une grande partie, peut-être la plupart, mais une grande partie des coûts (frais d'arbitrage, frais juridiques imposés par la sentence du TAS) ont été payés. Un certain montant ou certains éléments de coût doivent encore être payés, en particulier le solde des coûts d'enquête que l'AMA avait encourus avant la sentence du TAS et les coûts de surveillance que l'AMA avait encourus et continuerait d'encourir jusqu'à la fin de la période de deux ans, qui se terminerait à la mi-décembre de cette année. En ce qui concerne les frais d'enquête avant la sentence du TAS, le montant imposé était d'environ 1,27 million de dollars. Il pense que ce chiffre a peut-être changé depuis le montant indiqué dans les documents en raison d'un nouveau paiement intermédiaire de la part de RUSADA. Mais sur les 1,27 million de dollars, il croit savoir que 795 000 dollars ont été payés et qu'il reste environ 475 000 dollars à payer. L'AMA a reçu des paiements réguliers de la part de la RUSADA pour ce montant. En ce qui concerne les coûts de suivi, bien sûr, sur la période de deux ans, qui n'est pas encore terminée, cette somme totale ne pourra être calculée

qu'après la fin de la période de deux ans, en particulier avec le travail sur le suivi des conditions de réintégration. Toutefois, il est prévu d'envoyer à RUSADA une facture intermédiaire, couvrant probablement la période allant jusqu'au mois de septembre de cette année, une facture finale couvrant le montant restant devant être envoyée après la fin de la période de deux ans. En ce qui concerne les autres conditions de réintégration, autres que les conditions financières, elles portaient essentiellement sur la coopération de la RUSADA aux enquêtes de l'AMA et d'autres OAD dans le cadre de la poursuite des affaires de LIMS et de la fourniture d'informations pertinentes. Il appartiendra à la direction de l'AMA, en premier lieu, à la fin de la période de deux ans, d'évaluer si ces conditions de réintégration ont été remplies. Le document que les membres ont reçu mentionne un audit virtuel de RUSADA qui est actuellement en cours. Le suivi de cet audit virtuel sera traité sous peu. Le troisième élément couvert par le rapport, comme mentionné, est la gestion des résultats des affaires, la poursuite des affaires LIMS découlant de la saisie de données et d'échantillons en 2019. Les membres verront dans le tableau figurant à la fin du rapport que le nombre d'affaires en cours a continué à diminuer au fur et à mesure que les affaires ont été conclues d'une manière ou d'une autre. Il n'y a actuellement que 295 affaires en cours, alors que ce chiffre était de 518 en novembre 2021 et de 396 en mai lorsque les membres s'étaient réunis au Caire. Il est en baisse constante. Il devrait peut-être souligner que, depuis mai et la fin du mois de juillet, 17 sanctions supplémentaires ont été imposées aux athlètes russes à la suite de ces affaires.

Elle n'est pas liée à l'opération LIMS ni à la décision du TAS, mais elle est pertinente pour RUSADA, et il souhaite confirmer que l'affaire Valieva, qui découle des Jeux olympiques de Pékin, est en cours en première instance. L'AMA n'était pas partie à cette procédure. Il comprend qu'une audience est prévue pour le 29 septembre et que l'AMA, lorsqu'elle recevra la décision motivée, l'examinera attentivement et exercera son droit d'appel ou d'intervention si nécessaire.

MME MARACINEANU revient sur la récente déclaration du président de la Russie, qui a évoqué la volonté d'organiser une sorte de championnat ou de compétition parallèle avec un certain nombre de pays. Elle demande l'avis du mouvement sportif et souhaite être rassurée sur la présence de l'AMA comme dans toute compétition organisée dans le monde.

LE PRÉSIDENT estime que cette question n'est pas liée à la lutte contre le dopage et qu'elle ne relève donc pas des compétences de l'AMA. Il n'appartient pas à l'AMA de se prononcer sur les jeux spéciaux organisés par Vladimir Poutine.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur RUSADA et TAS.

- **11.2 Conséquences possibles d'un retrait volontaire du financement**

M. WENZEL indique que, comme discuté lors de la précédente réunion au Caire, un groupe de travail a été mis en place avec des représentants du mouvement sportif et des autorités publiques pour discuter des conséquences potentielles qui pourraient être imposées dans le cas d'un retrait volontaire du financement des contributions. Ce groupe de travail, malgré le fait qu'il se soit réuni pendant les vacances, les mois d'été, s'est réuni à deux reprises pour discuter de ces conséquences. Certaines d'entre elles affecteraient les statuts, d'autres le Code mondial antidopage. Ces discussions, du moins de son point de vue, ont été utiles et constructives. La direction a exposé les réactions préliminaires du mouvement sportif et des autorités publiques dans les documents dont disposaient les membres, bien que tous deux aient souligné la nécessité d'une consultation interne. La direction a exposé les positions sur chacune des options potentielles que les parties ont prises afin que le Comité exécutif puisse voir la direction prise par ces discussions, et aussi voir où un consensus se forme et où il n'y a pas de consensus. Le document qui a été communiqué aux membres pour les mettre à jour a été partagé avec le groupe de travail avant d'être communiqué au comité exécutif avec les documents, et les commentaires formulés par les représentants ont été reflétés dans ce projet de document. Il est important que la consultation interne du mouvement sportif et des autorités publiques, dans la mesure où elle n'a pas

encore eu lieu, se fasse le plus rapidement possible afin que le groupe de travail puisse poursuivre ses discussions avant les réunions de novembre en vue de progresser et de réduire les options.

M. LALOVIC déclare que le mouvement sportif soutient la réflexion en cours sur les conséquences possibles du retrait volontaire du financement, mais ne partage pas le point de vue selon lequel aucune conséquence ne devrait être imposée aux ONAD en raison de leur indépendance opérationnelle. Il est indéniable que les ONAD jouent un rôle important en conseillant les gouvernements sur les politiques antidopage et parfois même en ce qui concerne l'agenda de l'AMA, y compris son budget. Les CNO sont également des entités indépendantes, et pourtant ils sont soumis à des conséquences lorsqu'une ONAD ou un gouvernement ne se conforme pas au Code. Le mouvement sportif est d'avis que les conséquences sur les ONAD devraient être explorées plus avant. En ce qui concerne les conséquences que le mouvement sportif pourrait utiliser pour soutenir l'AMA, on pourrait envisager les mesures suivantes : la possibilité que les représentants du gouvernement du pays qui ne paie pas soient exclus de la participation à des événements et autres domaines contrôlés par l'organe directeur et à des événements sportifs tels que les championnats du monde et les Jeux olympiques ; l'exclusion de la soumission d'une candidature pour de tels événements lorsque le paiement est en suspens ; l'exclusion des représentants du gouvernement de siéger aux conseils et comités des signataires ; l'exclusion d'un représentant siégeant à titre personnel dans une organisation sportive. Le retrait des manifestations d'un pays n'est pas une option, car cela pourrait avoir des conséquences financières négatives pour une FI, sans compter les obstacles logistiques. Enfin, le mouvement sportif a fortement soutenu le point de vue du groupe de travail selon lequel les conséquences de ce cadre ne devraient jamais affecter les sportifs.

M. WENZEL se dit reconnaissant des éclaircissements apportés par M. Lalovic. Il pense qu'il est important que les conséquences, quelles qu'elles soient, soient suffisamment dissuasives pour empêcher le retrait du financement, et qu'elles soient matérielles. Il est reconnaissant au mouvement sportif d'avoir précisé qu'il était prêt à envisager des restrictions concernant la présence de représentants du gouvernement du pays concerné lors d'événements majeurs, ainsi que la candidature à ces événements, même s'il ne s'agit pas de réattribuer des événements qui ont déjà été attribués.

D É C I S I O N

Il est pris note des conséquences possibles du retrait volontaire du financement.

- 11.3 Extension des pouvoirs d'enquête de l'AMA

M. WENZEL déclare que, comme discuté au Caire en mai, une proposition spécifique a été élaborée et partagée avec deux experts, un expert en droits de l'homme et un expert en protection des données et en questions de vie privée. D'une manière générale, les réactions de ces experts ont été que ce ne serait pas impossible. Ce n'est pas quelque chose qui est nécessairement incompatible avec ces deux domaines juridiques. Néanmoins, la mise en œuvre devra être très prudente. Il faudrait prévoir des garanties importantes pour éviter d'enfreindre les lois dans ces domaines. Les rapports de ces deux experts sont annexés aux documents que les membres ont reçus. Néanmoins, il est apparu clairement, d'après les commentaires reçus des parties prenantes de tous bords avant la réunion, que la poursuite du projet ne suscitait que peu ou pas d'intérêt. Par conséquent, sauf avis contraire, la proposition de l'AMA est de mettre fin au projet et de continuer à opérer dans le cadre des dispositions existantes du Code, chaque enquête étant évaluée sur la base de ses mérites.

MME WELLS se félicite de la contribution. Elle est encouragée par celle-ci. Elle se contentera de garder la poudre sèche à ce stade et de noter qu'elle encourage l'AMA à continuer à travailler avec les autorités chargées de l'application de la loi.

LE PRÉSIDENT comprend que, comme l'a dit M. Wenzel, il n'y a pas d'intérêt à poursuivre l'exploration du projet. L'AMA respectera donc la décision de ce jour et mettra fin au projet.

M. WENZEL est conscient qu'il empêche les gens de déjeuner, mais il note que deux questions ont été soulevées récemment et il pense qu'il est important, à titre d'information, d'attirer l'attention du Comité exécutif sur ces questions. L'une d'entre elles concerne les coûts du TAS. L'autre concerne un procès en diffamation intenté à M. Niggli en Italie. Avec la permission des membres, il expliquera simplement ces deux sujets.

Pour commencer par la question du Tribunal arbitral du sport, il y a toujours eu une disposition dans le Code du TAS qui dit que, en ce qui concerne les appels contre des décisions d'organismes sportifs internationaux portant exclusivement sur des questions disciplinaires, ce qui inclurait l'antidopage, ces affaires internationales, s'il peut les désigner ainsi, les affaires disciplinaires internationales, ont toujours été gratuites, ce qui signifie que les parties ne paient pas les frais d'arbitrage, que ce soit l'AMA en tant qu'appelant, ou une FI ou des athlètes, et des ONAD ou des FI en tant qu'intimés. Cette règle s'appliquait également, jusqu'à récemment, lorsque ces organisations sportives internationales faisaient appel à des services d'arbitrage indépendants externes, qui pouvaient être, par exemple, des tribunaux arbitraux chargés de rendre des décisions en leur nom. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait de nombreux FI. Pour donner un exemple, World Athletics a fait entendre ses affaires antidopage en son nom par un centre d'arbitrage appelé Sport Resolutions, basé à Londres. Le TAS a récemment semblé modifier son approche dans les cas où un organisme international fait appel à un service d'arbitrage externe. Auparavant, elles étaient soumises à la procédure libre, car elles étaient considérées comme des décisions de l'organisme sportif international. Toutefois, récemment, dans plus d'un cas, il a fait savoir qu'en fait, ces décisions, parce qu'elles étaient prises par un service d'arbitrage externe, n'étaient plus considérées comme des décisions de la FI, ce qui signifiait qu'elles n'étaient pas soumises (du moins du point de vue du TAS) à la procédure libre. Et ce, en dépit du fait que, comme nous l'avons mentionné, ces organes prenaient les décisions au nom de la fédération. Il est peut-être également important de mentionner que, du point de vue du Code, indépendamment du fait qu'un tribunal indépendant et externe soit utilisé, ces décisions sont toujours attribuées à l'organisme sportif international concerné, par exemple, la FI. D'autant plus que, depuis 2021, il est clair que, même en première instance, les signataires doivent faire appel à des tribunaux indépendants sur le plan opérationnel pour rendre leurs décisions. Il s'agit d'un changement apparent de pratique ou d'interprétation des règles par le TAS, qui aurait un impact significatif sur les FI en particulier, mais aussi sur l'AMA. Ces requérants, lorsqu'ils feront appel, devront avancer des sommes importantes au titre des frais d'arbitrage. Pour donner une idée aux membres, s'il s'agissait d'un panel de trois personnes, ce qui était la norme avant le TAS, l'avance des frais d'arbitrage était généralement de l'ordre de 40 000 francs suisses. Lorsque les répondants ne paient pas leur part, l'AMA ou la FI doivent alors supporter ou avancer ces coûts. Il lui a semblé que l'obligation de payer les frais d'arbitrage lorsque, à nouveau, à titre d'exemple, les FI font appel des décisions de leur tribunal, risquait de décourager au moins certains FI de faire appel de ces décisions. Si c'était le cas, l'AMA devrait faire appel de ces décisions et, comme il l'a dit, payer des sommes importantes au titre des frais d'arbitrage. Il a simplement soulevé la question à ce stade pour la signaler au Comité exécutif. Il y a eu, comme il l'a dit, plus d'un cas où cette interprétation a été donnée, et il y a eu une procédure interne dans le contexte de ces procédures pour contester cette décision devant le panel, ce que, bien sûr, l'AMA ferait.

Le deuxième point qu'il a mentionné est une affaire de diffamation qui a été déposée contre M. Niggli en Italie dans le cadre de l'affaire Alex Schwazer, le sportif italien et médaillé d'or, selon lui, des Jeux olympiques de Pékin en 2008. Il a estimé qu'il était important d'expliquer le contexte de l'affaire. Cela prendrait malheureusement quelques minutes. M. Schwazer, peu avant les Jeux olympiques de Londres, avait été contrôlé positif à l'EPO. Il s'était également soustrait à un contrôle antidopage. Dans le cadre de la procédure pénale engagée après ces infractions de 2012, M. Schwazer avait également admis avoir utilisé de la testostérone à partir de 2011. Il a donc été banni jusqu'en 2016. Peu avant les Jeux olympiques de Rio, après son retour, il a été contrôlé positif à la testostérone (ou, en fait, peut-être vers la fin de sa période de suspension). Cette affaire avait été entendue par le Tribunal arbitral du sport à Rio juste avant le début des Jeux olympiques de Rio. Il a été considéré comme ayant commis une violation des règles antidopage parce qu'il s'agissait de sa deuxième violation après celles de 2012. Il avait été banni pour huit ans, jusqu'en 2024. Le dopage intentionnel en Italie étant un délit pénal, une procédure pénale a de nouveau été engagée et le juge chargé de cette

procédure pénale, ou du moins de la phase initiale de celle-ci, a ordonné une analyse ADN de l'échantillon pertinent qui avait été testé positif à la testostérone et qui avait fait l'objet de la procédure devant le TAS, afin de vérifier qu'il s'agissait bien d'un échantillon qui provenait de M. Schwazer. L'analyse ADN réalisée par les autorités pénales italiennes avait confirmé que le seul profil ADN de l'échantillon était celui d'Alex Schwazer. Une question s'est ensuite posée quant au niveau, à la concentration d'ADN dans l'échantillon, et le juge a conclu, sur la base des preuves qu'il avait entendues, que la concentration d'ADN était atypiquement élevée et sur la base, selon lui, des niveaux anormaux de concentration d'ADN, encore une fois, tout l'ADN provenait de l'ADAMS, mais sur la base de sa conclusion que les niveaux d'ADN étaient trop élevés, il, le juge, a développé une théorie complexe de la manipulation de l'échantillon, concluant effectivement que l'échantillon avait dû être manipulé. Cette théorie impliquait des allégations de mélange de l'échantillon d'urine négatif de M. Schwazer, selon le juge, avec un échantillon d'urine positif d'une tierce personne, puis de chauffage de la combinaison de ces deux urines, selon lui, afin de rendre le test plus susceptible d'être positif. Ce processus de chauffage, qui faisait partie de sa théorie de la manipulation, expliquerait, selon lui, les niveaux élevés d'ADN. Il s'agissait d'un cas très inhabituel. Lorsque cette décision a été rendue publique en février 2021, l'AMA et World Athletics ont tous deux fait des déclarations pour réfuter cette théorie de la manipulation. Depuis lors, l'unité d'intégrité de World Athletics a mené une étude sur plus de 100 échantillons d'athlètes masculins d'athlétisme d'endurance, de marcheurs, de marathoniens, etc. afin de déterminer l'éventail des concentrations d'ADN dans les échantillons. Cette étude avait démontré que les niveaux trouvés dans l'urine de M. Schwazer, les niveaux d'ADN n'étaient pas anormaux, ou du moins pas sans précédent et, en fait, environ 20 % des échantillons de cette étude avaient des concentrations d'ADN plus élevées que celle trouvée dans l'urine de M. Schwazer. Là encore, l'élévation de l'ADN avait été la seule base de la théorie de la manipulation. L'AMA a également consulté un expert scientifique, qui a rendu un avis public, joint à une déclaration commune de l'AMA et de World Athletics faite plus tôt dans l'année. De l'avis de cet expert scientifique, la théorie de la manipulation n'avait tout simplement aucun sens et n'aurait pas fonctionné, notamment parce qu'en chauffant un échantillon, on n'augmentait pas le risque qu'il soit positif lors d'une analyse IRMS pour un stéroïde endogène. À la suite de la décision du juge en février 2021, M. Niggli avait accordé une interview à un journaliste italien dans laquelle il avait évoqué, entre autres, le caractère farfelu du scénario de manipulation proposé par le juge. Il aurait dû dire que le juge était originaire de la région où vivait M. Schwazer. Le juge avait alors intenté une action en diffamation contre M. Niggli à Trieste, en Italie, pour les propos tenus dans cette interview. S'il a bien compris, une partie de cette affaire de diffamation a été rejetée sommairement par le juge de Trieste qui devait en connaître. Toutefois, il semble qu'au moins une partie de ce projet aille de l'avant. M. Niggli a mandaté un avocat italien, y compris un avocat local à Trieste, et défendra bien sûr vigoureusement l'affaire. Il souhaitait porter ce sujet à l'attention des membres à titre d'information.

D É C I S I O N S

1. Le projet d'extension des pouvoirs d'enquête de l'AMA est abandonné.
2. La mise à jour juridique a été notée.

12. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont d'autres questions à soulever. En ce qui concerne les prochaines réunions, les membres se réuniront à Montréal en novembre. L'année suivante, la réunion de mai du Conseil de fondation sera supprimée à la suite des recommandations en matière de gouvernance. Les réunions du Comité exécutif auront donc lieu en mai, septembre et novembre, comme c'est la tradition, et la direction pourrait envisager d'ajuster ces dates à partir de 2024, si elle estime que d'autres mois permettraient de mieux soutenir le travail du Comité exécutif. L'AMA recherche des hôtes pour les réunions de 2023.

Il souhaite remercier l'ensemble du personnel pour avoir organisé et soutenu la réunion hybride. Il a également remercié les interprètes pour leur travail acharné. Il a surtout remercié les hôtes qui ont accueilli le comité exécutif et la communauté antidopage dans son ensemble en Australie. Ce fut un événement très, très réussi et il en est extrêmement reconnaissant. Il se réjouit de voir les membres à Montréal en novembre.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 17 novembre 2022, Montréal, Canada ;
Conseil de fondation - 18 novembre 2022, Montréal, Canada.
Comité exécutif - 9 mai 2023, Montréal, Canada, à confirmer ;
Comité exécutif - septembre 2023, à confirmer ;
Comité exécutif - 16 novembre 2023 ;
Conseil de fondation - 17 novembre 2023.

La séance est levée à 14h15 GMT+10.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE